



Rentrée 2007

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le socle commun des connaissances et des compétences

**Éléments d'éclairage
et d'aide à la mise en œuvre
pour les écoles
et les collèges
de l'académie de Toulouse**

Mot du recteur

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école de 2005 a introduit un socle commun pour la scolarité obligatoire ; détaillé dans un décret publié en juillet 2006. Ce « **socle commun des connaissances et des compétences** » entre en application à partir de cette rentrée 2007 pour l'école et le collège. Fruit d'une démarche novatrice, il constitue un levier essentiel pour la recherche d'une meilleure efficacité pédagogique.

Pour accompagner au mieux les équipes pédagogiques dans les établissements, les corps d'inspection des premier et second degrés de l'académie de Toulouse ont élaboré ce document de pilotage et d'aide à la mise en œuvre¹.

Les premières pages communes à l'école et au collège présentent les enjeux du socle commun sous la forme de réponses aux questions les plus fréquentes des équipes pédagogiques. Dans un second temps, les axes de travail sont déclinés par thème puis par niveau d'enseignement. Des recommandations particulières y sont formulées pour la mise en œuvre des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE), du Brevet Informatique et Internet (B2I) et pour l'évaluation des compétences. Les liaisons école/collège intégreront ces nouvelles orientations. En fin de document, sont proposés les textes de référence, les ressources disponibles ainsi que le texte intégral du socle commun de connaissances et de compétences.

Les équipes pédagogiques et éducatives ont ainsi à leur disposition un référent commun pour organiser leurs actions. Ce même référent servira également pour les animations pédagogiques et les stages de formation.

J'engage chaque conseil pédagogique au collège et chaque conseil des maîtres et de cycle à l'école à coordonner les modalités de mise en œuvre du socle commun en veillant tout particulièrement à l'évaluation des compétences (B2i et langues vivantes pour l'année scolaire 2007-2008) ainsi qu'à la mise en œuvre des PPRE.

Je souhaite encourager chacune et chacun de vous à relever le défi qui nous est proposé au travers du socle commun de connaissances et de compétences et ainsi répondre à notre ambition de formation et de réussite pour tous nos élèves.

Christian Merlin
Recteur de l'académie de Toulouse
Chancelier des universités

¹ Ce document régulièrement actualisé est téléchargeable sur le site académique à l'adresse suivante : <http://www.ac-toulouse.fr/soclecommun>

SOMMAIRE

Les enjeux du socle commun	pages 4 à 8
Le socle commun, dispositifs et outils de continuité	pages 9 à 15
○ Evaluations et livret personnel de compétences	
○ Les PPRE	
○ Le B2i	
○ Les liaisons école/collège	
Le socle commun à l'école	pages 16 à 18
Le socle commun au collège	pages 19 à 31
Documentation	
Education artistique : Arts plastiques et Education musicale	
Education Physique et sportive	
Français	
Histoire – Géographie, Education civique	
Langues vivantes	
Mathématiques	
Sciences physiques	
Sciences de la vie et de la Terre	
Technologie	
Vie scolaire	
Textes et documents de références	page 33
Sites et ressources	page 34
Le texte officiel du socle commun	page 36 à 51

Le Socle commun de connaissances et de compétences

BO n° 29 du 20 juillet 2006

Pourquoi un socle commun de connaissances et de compétences ?

Une double origine européenne et nationale

Une ambition pour les élèves, un ciment pour la Nation

Le socle commun a une double origine :

- la **proposition du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne** en matière de compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie visant à faire de l'Europe une société de la connaissance. Les objectifs ont été définis en 2000 à Lisbonne, précisés en 2002 à Barcelone ; ils se réfèrent également au rapport UNESCO de 2005. Des évaluations internationales, notamment le Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves (**PISA**), proposent une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.
- la **loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école** française publiée en 2005 : articles 2 et 9 (encadré ci-dessous).

Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé.

« Voilà tout ce que tous les enfants doivent savoir à la fin de la scolarité obligatoire ; voilà ce que la Nation s'engage à leur apprendre. »

Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

La maîtrise par tous des compétences du socle est inscrite dans la loi. Il s'agit pour tous de réussir sur chaque compétence sans compensation possible entre elles.

Article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école

«La scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.»

Article 2 de la même loi : **«la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République.»**

Comment se présente le socle commun de connaissances et de compétences ?

Le socle, une référence commune pour tous, un savoir vivant

Le socle est structuré en **sept grandes compétences** ou **piliers** :

- **PILIER 1 - La maîtrise de la langue française** : savoir lire, écrire et parler en français constituent une mission prioritaire. Elle vise à faire accéder tous les élèves à une expression claire à l'oral comme à l'écrit, ce qui relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. La fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions.
- **PILIER 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère** : communication en langue étrangère mais aussi connaissance et compréhension des cultures. La référence fondamentale est le «cadre européen commun de référence pour les langues» conçu par le Conseil de l'Europe. Le niveau requis pour le socle commun est le niveau A2.
- **PILIER 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique** : culture scientifique qui permet une représentation cohérente du monde et une compréhension de l'environnement proche, en particulier pour en saisir la complexité. Les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie favorisent la rigueur intellectuelle, constitutive du raisonnement scientifique.
- **PILIER 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication** : culture numérique (informatique, multimédia et Internet) impliquant un usage sûr et critique des techniques de la société de l'information avec une utilisation réfléchie et efficace. Le niveau requis pour le socle commun est celui du Brevet Informatique et Internet (B2I-collège) qui prend appui sur des activités relevant de différents champs disciplinaires.
- **PILIER 5 - La culture humaniste** : permet d'acquérir le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité et contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Fondée sur l'analyse et l'interprétation des textes et d'œuvres diverses, elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle.
- **PILIER 6 - Les compétences sociales et civiques** : mise en place d'un véritable parcours civique de l'élève constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle et l'acquisition de la notion de responsabilité individuelle.
- **PILIER 7 - L'autonomie et l'initiative** : possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même mais aussi capacité à concevoir, mettre en œuvre et réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques.

Chaque pilier ou **compétence** est conçu comme un ensemble corrélé de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées et d'attitudes indispensables tout au long de la vie. **Le terme de compétence est désormais défini selon les recommandations européennes.**

La rédaction du socle commun n'est pas organisée par discipline d'enseignement afin de mettre en évidence les acquisitions essentielles à maîtriser par tous les élèves au terme de la scolarité obligatoire. Le socle est ainsi une référence commune pour tous, personnels de l'éducation nationale et parents d'élèves.

Quelles nouvelles perspectives avec le socle commun ?

Un champ pédagogique et éducatif revisité

Une nécessaire adaptation des programmes d'enseignement à la logique du socle commun pour garantir la **continuité école/collège** et s'assurer de l'effectivité de la prise en compte des éléments du socle dans tous les champs disciplinaires.

Une acquisition progressive du socle de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire avec des paliers prédéfinis : fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1), fin du cycle des approfondissements (CM2) et fin de scolarité obligatoire.

La contribution de plusieurs disciplines pour l'acquisition de chaque compétence et réciproquement la mobilisation de différentes compétences dans chaque discipline. Tous les enseignements apportent leur contribution ; à ce titre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y sont pleinement associées ainsi que l'ensemble des activités éducatives liées à l'éducation civique, l'éducation à l'orientation, l'éducation à la santé, l'éducation au développement durable, l'éducation à la sécurité.

Une exigence d'évaluation pour mesurer l'acquisition progressive des différentes compétences du socle par les élèves avec la définition de paliers intermédiaires. Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre les étapes et la progression de cette acquisition des compétences pour lesquelles il n'y a **pas de compensation** possible entre elles.

Un accompagnement adapté avec la mise en place de dispositions pédagogiques pour aider les élèves qui éprouvent des besoins particuliers, par exemple le Programme Personnalisé de Réussite Educative : PPRE.

Quelles étapes prévues pour la mise en œuvre du socle commun ?

Une mise en œuvre progressive et accompagnée

1. Les programmes

◆ **Pour l'école**, les horaires et programmes ont été adaptés. Ils seront mis en œuvre dès la rentrée 2007. La maîtrise de la langue constitue toujours le point fort. L'enseignement des mathématiques requiert également une attention particulière.

[Voir pages 16 à 18](#)

◆ **Pour le collège**

- Les programmes de l'enseignement des mathématiques, des sciences de la vie et de la terre et de physique-chimie sont adaptés avec une application dès la rentrée 2007 pour les niveaux de classe de la Sixième à la Quatrième. Les thèmes de convergences sont réactivés.
- La rénovation de l'enseignement des langues vivantes étrangères se poursuit avec la mise en œuvre du «*cadre européen commun de référence pour les langues*» qui a conduit à l'adaptation de leurs programmes.
- Pour les autres disciplines, des groupes d'experts préparent ou ont déjà réalisé une relecture et une adaptation des programmes en attendant une refonte conforme à ce texte. En attendant, le socle commun est pris en compte avec les programmes existants.

[Voir page 19 et suivantes](#)

2. L'évaluation des compétences du socle commun

Un livret individuel de compétences du socle est élaboré au niveau national. Ce livret sera un document personnel visant à suivre l'acquisition progressive de chacune des compétences du socle de l'école à la fin de la scolarité obligatoire.

L'année 2007-2008 permettra une expérimentation de l'évaluation des compétences et des outils nationaux (livret et grilles associées). La mise en œuvre effective est prévue pour la rentrée 2008.

Ce livret de compétences s'intégrera dans un livret scolaire électronique qui sera progressivement mis en place. Il comprendra les informations relatives aux acquisitions des compétences du socle et les différentes attestations scolaires : B2I (Brevet Informatique et Internet), ASSR (Attestation Sécurité Routière), formation aux premiers secours.

[Voir page 10](#)

3. L'accompagnement aux besoins des élèves

Les Programmes Personnalisés de Réussite Educative ont été dès la rentrée 2006 mis en œuvre dans les classes de CE1 à l'école et dans les classes de Sixième. Ils seront étendus aux cycles 2 et 3 de l'école et au niveau Cinquième. Tous les redoublants seront concernés.

[Voir pages 11 et 12](#)

4. L'accompagnement des équipes pédagogiques dans l'académie :

Une dynamique académique s'est mise en place dans le cadre du Projet Académique :

- Les groupes académiques de pilotage ont orienté dès l'année scolaire 2006-2007 leurs actions pour répondre aux enjeux du socle : liaisons école/collège, évaluation des compétences, maîtrise de la langue, langues vivantes, PPRE, éducation prioritaire. Ces actions seront étendues et renforcées dès la rentrée 2007.
- Les corps d'inspection des premier et second degrés ont d'ores et déjà engagé des actions de sensibilisation et d'information à destination des formateurs, des professeurs et des équipes pédagogiques. Ces actions d'animation seront prioritaires pour l'action à venir à partir de la rentrée 2007.
- La formation prendra en compte l'ensemble de ces évolutions tant en formation initiale qu'en formation continue.

De nombreux professeurs et équipes pédagogiques associent déjà l'acquisition de capacités et d'attitudes à celles des connaissances dans leurs pratiques d'enseignement. La mise en œuvre du socle va permettre de développer ces pratiques et surtout de les mettre en cohérence par une approche pluridisciplinaire convergente.

Les projets d'établissement présentés avec les contrats d'objectifs doivent également intégrer les enjeux du socle.

Les conseils pédagogiques organisent sa mise en œuvre au sein de chaque établissement du second degré. Les projets d'école intègrent également les enjeux du socle.

Enfin, les écoles et les collèges peuvent expérimenter des stratégies adaptées à leur contexte en application de l'article 34 de la « loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école ».

Le socle commun de connaissances et de compétences

Quelles conséquences pour l'enseignement à l'école et au collège ?

Intégrer la logique du socle dans nos enseignements engage une dynamique avec

1. Un nouveau regard sur les contenus d'enseignement

Le socle apporte une vision globale qui

- invite à l'identification de **l'essentiel**,
- donne du **sens aux contenus** des programmes,
- implique **une cohérence** interdisciplinaire.

2. Un accent porté sur les objectifs de l'enseignement

Le socle et sa présentation impliquent **un regard prioritaire sur la formation des élèves** dans l'ensemble des compétences. La maîtrise des connaissances, capacités et attitudes dans tous les champs et dans les domaines non strictement disciplinaires, conduit à une réflexion sur les choix effectués en termes de procédures pédagogiques et d'évaluation. Les objectifs ne sont pas uniquement notionnels ; la place des activités, leur diversité et leur évaluation deviennent essentielles.

3. Des priorités définies pour les choix effectués et les modalités privilégiées

Le socle **guide les choix** pour les progressions pédagogiques, les supports et les activités.

L'apprentissage et la maîtrise progressive des compétences du socle sont fondés sur la mise en activité effective des élèves.

Pour chacune des activités, il convient d'identifier clairement et précisément les objectifs de connaissances et de capacités.

4. Une nécessaire organisation de l'évaluation et du travail en équipe

La mise en œuvre du socle implique nécessairement **une évaluation des compétences** des élèves et ainsi l'utilisation d'outils d'évaluation adaptés, par exemple des grilles d'évaluation simples, en partie communes entre différents domaines disciplinaires et élaborées à partir des documents de référence nationaux publiés pour la rentrée 2007 mais aussi en relation avec la progression des apprentissages.

L'année 2007-2008 est une année d'expérimentation en vue d'une généralisation prévue à compter de la rentrée 2008.

Le travail en équipe est essentiel pour favoriser la prise en compte et la mise en œuvre du socle commun dans son esprit et atteindre les objectifs visés.

Les pages suivantes regroupent les recommandations à prendre en compte dès cette rentrée 2007.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Le socle commun dispositifs et outils de continuité

Textes proposés par les responsables académiques des dossiers concernés.

Le socle commun et l'évaluation

Quelles conséquences à la mise en œuvre du socle en terme d'évaluation ?

La logique du socle commun implique une évaluation de l'acquisition de compétences et une validation finale à différents paliers : CE1, CM2, fin de la scolarité obligatoire. Chaque enseignant organise les apprentissages des élèves pour permettre l'acquisition des compétences listées dans le texte de référence du socle commun. Plusieurs disciplines contribuant à l'évaluation d'une même compétence, cette évaluation est de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe éducative et pédagogique. L'évaluation des compétences du socle se différencie ainsi de la notation et se traduit par une validation progressive et coordonnée des différentes acquisitions de l'élève. Elle implique une continuité entre école et collège pour l'ensemble de la scolarité obligatoire. A la publication du livret de compétences, le groupe évaluation produira des aides à la mise en œuvre qui seront mises en ligne en complément de ce premier document. Ce livret sera un document personnel visant à suivre l'acquisition progressive de chacune des compétences du socle de l'école à la fin de la scolarité obligatoire. **L'année 2007-2008 permettra une expérimentation de l'évaluation des compétences et des outils nationaux (livret et grilles associées). La mise en œuvre effective est prévue pour la rentrée 2008.**

Quelle utilisation des outils d'évaluation à disposition ?

Toute évaluation s'inscrit dans un processus d'apprentissage qui permet de mesurer la progression de chacun des élèves et de concevoir un enseignement prenant en compte leurs besoins différenciés. Les outils nationaux d'évaluation diagnostique constituent un des moyens d'analyse de ces besoins et une aide à la construction des projets pédagogiques. Toutes les disciplines sont concernées par ce dispositif qui mesure aussi des acquis transversaux. Les enseignants ont à réaliser une analyse collective des réussites, des difficultés ou des échecs constatés conduisant à une réflexion sur les situations d'apprentissage à mettre en œuvre dans la classe mais aussi sur les solutions de remédiation et les réponses adaptées aux besoins particuliers des élèves en difficulté, par exemple par la mise en place des PPRE. Cette réflexion s'inscrira dans les orientations définies par le conseil des maîtres à l'école et le conseil pédagogique au collège.

A cette rentrée 2007, les évaluations diagnostiques sont prévues pour les niveaux CE1, CM2 et Sixième. Un outil d'analyse académique sera mis à la disposition des équipes pour l'école. Des propositions de remédiations seront également fournies aux écoles et collèges.

Quel accompagnement des équipes au niveau académique et départemental ?

Pour le premier degré, la réflexion sur l'évaluation est prise en compte dans les plans de formation départementaux. Pour le second degré, des stages sont programmés au PAF 2007-2008 plus particulièrement sur les axes suivants: concepts et notions d'évaluation, l'évaluation au cœur des apprentissages et l'évaluation au cœur du pilotage.

Par ailleurs, dans cadre de l'article 34 de la loi d'orientation, les établissements ont la possibilité de proposer une expérimentation dans le domaine de l'évaluation. Après validation de leur projet par le recteur, le suivi et l'accompagnement seront organisés par le groupe évaluation.

**Pour le groupe «évaluation»,
Brigitte Quilhot Gesseume, IA-IPR de Lettres et Daniel Subervielle, IA adjoint -DSDEN**

Le socle commun et les Programmes Personnalisés de Réussite Educative : PPRE

La relation socle/PPRE

Cette relation est affirmée par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :

« A tout moment de la scolarité obligatoire lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre conjointement en place un programme personnalisé de réussite éducative. » articles 16 et 17 de la loi.

La mise en place des PPRE a précédé d'une année les mesures opérationnelles de positionnement du socle : relations socle – programmes et évaluation des connaissances et compétences acquises à la fin d'un cycle. L'année scolaire 2007–2008 va permettre de mettre en œuvre ce lien et d'expérimenter en particulier les procédures d'évaluation.

Le bilan académique pour la mise en place des PPRE

Sur le plan quantitatif et qualitatif, la mise en place des PPRE peut être **améliorée** sous deux aspects :

- la place des PPRE dans la prévention et l'accompagnement des redoublements
- les effets des PPRE sur les acquis des élèves qui en ont bénéficié.

L'**introduction du socle** constitue l'**opportunité** de renforcer la place et le rôle des PPRE pour permettre d'accroître la réussite éducative de tous les élèves. L'introduction du socle en relation avec les adaptations des programmes d'enseignement doit faciliter l'intervention des différentes disciplines dans les acquisitions des compétences et conduit à développer les regards croisés sur les acquisitions et appropriations des élèves. Il peut permettre dans ce sens un renforcement des **cohérences pédagogiques et favoriser la cohésion des équipes** en affirmant la place des conseils pédagogiques, au sein des écoles et collèges.

Le livret individuel des compétences (avec les grilles associées) élaboré au niveau national, constituera un document personnel qui servira de point de repères pour identifier l'évolution des acquis de l'élève et faciliter les positionnements, en particulier ceux des parents.

Quelques éléments de réponse aux questions les plus souvent posées

Des PPRE pourquoi ?

Les PPRE ont été mis en place parce que de nombreux élèves ont une maîtrise insuffisante des connaissances, des capacités ou des attitudes pour leur permettre une poursuite d'étude efficace et une insertion sociale et professionnelle réussie. Ils ont donc pour but de remettre un élève sur la voie de la réussite, de prévenir un redoublement et enfin d'accompagner un redoublement qui n'a pu être évité.

Des PPRE pour qui ?

Les élèves qui manifestent des besoins particuliers quant aux acquisitions nécessaires à chaque palier du socle doivent se voir proposer un PPRE. Ce programme spécifique est ainsi destiné à tout élève en difficulté qui risque de ne pas maîtriser les compétences fondamentales, aux élèves redoublants et à tous ceux qui risquent de redoubler. A la rentrée 2007, seront concernés les élèves des cycles 2 et 3 de l'école, prioritairement ceux des classes de sixième et cinquième au collège ainsi que les redoublants dès lors que le conseil des maîtres ou le conseil de classe l'estime nécessaire.

Des PPRE sous quelle forme et pour quoi faire ?

Pour envisager la mise en place d'un PPRE :

- **à l'école**, A l'école, le conseil des maîtres de cycle (en présence d'un membre du RASED) analyse la situation de l'élève à partir des observations et des résultats des évaluations organisées par l'enseignant de la classe. Il définit les actions à mettre en œuvre et formalise le PPRE que le directeur d'école propose aux parents.

- **au collège**, l'ensemble de l'équipe éducative coordonnée par le professeur principal sous la direction du chef d'établissement s'appuie sur l'analyse des évaluations et des observations réalisées durant les enseignements. D'autres avis et informations (de l'assistante sociale, du médecin scolaire, du conseiller d'orientation psychologue, du conseiller principal d'éducation, des échanges divers...) peuvent compléter et enrichir un diagnostic partagé.

Formalisé dans un document proposé et discuté avec l'élève et sa famille, le PPRE définit un projet personnalisé organisé comme un plan coordonné d'actions fondé sur les compétences acquises et les besoins repérés pour permettre la progression de l'élève en associant les parents à son suivi.

Pour chaque élève concerné, ce document rédigé par les enseignants précise la situation de l'élève, les objectifs de fin de cycle sur lesquels sont basés les bilans individuels, les objectifs à court terme liés à l'action d'aide identifiée, le descriptif des modalités et des moyens mis en œuvre pour cette action ainsi que les indicateurs d'évaluation qui en mesureront les effets. Il présente également l'échéancier des aides et des bilans intermédiaires et les points de vue de l'enfant et de sa famille.

Un autre document complémentaire plus détaillé destinés aux enseignants peut préciser les différents objectifs opérationnels et la contribution spécifique des enseignants de différentes disciplines aux actions définies et à l'évaluation des acquisitions.

Des PPRE : quelle stratégie de mise en œuvre ?

La mise en place d'un PPRE nécessite les étapes et modalités suivantes :

- un diagnostic partagé évalue les besoins, les appuis et les ressources possibles.
- une définition de quelques objectifs de progrès à court terme, peu nombreux, en choisissant les plus significatifs par rapport à l'apprentissage recherché.
- un dialogue essentiel avec l'élève et sa famille pour les mobiliser et les impliquer en partageant la démarche envisagée, les objectifs, les actions et engagements respectifs.
- une mise en œuvre coordonnée, sur une période courte de quelques semaines, d'une ou plusieurs actions pédagogiques d'aide qui exploitent les ressources disponibles et la complémentarité des intervenants possibles (dans et hors l'école).

Les PPRE prennent donc place dans un ensemble de moyens que l'école met en œuvre pour aider les élèves à surmonter les obstacles propres aux apprentissages. Ils viennent renforcer les efforts des enseignants en matière de différenciation pédagogique au sein de la classe au profit des élèves pour lesquels la maîtrise des compétences et connaissances du socle commun n'est pas assurée.

L'accompagnement académique et la formation

La mise en œuvre des PPRE engagée durant l'année scolaire 2006-2007 a été accompagnée et pilotée par un groupe de travail académique. Des réunions d'information et un bilan d'étape organisés par bassin au cours du premier et du troisième trimestre ont permis des échanges de pratiques entre équipes d'établissements et entre premier et second degrés. Des ressources ont été diffusées et doivent permettre d'assurer la mise en œuvre des PPRE à cette rentrée 2007 dans de bonnes conditions et, ceci, dès qu'auront été repérés les élèves qui en ont besoin.

Le Plan Académique de Formation comporte des stages abordant la problématique des PPRE d'une part sur la thématique « aide aux difficultés des élèves » déclinée de manière disciplinaire ou sous les thèmes de l'apprentissage, de la motivation, du travail de l'élève, de l'hétérogénéité, de l'évaluation et d'autre part sur la connaissance du dispositif PPRE et des études de cas. Ces formations seront mises en cohérence avec celles sur le socle commun.

Les ressources utiles

Les PPRE, rapport de l'Inspection générale, juin 2006: <http://media.education.gouv.fr/file/48/3/2483.pdf>

Site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0229/accueil.htm>

Site académique : <http://www.ac-toulouse.fr/web/5731-ppre.php>

**Pour le groupe de suivi des PPRE
Danièle Blau, IA-IPR et Fernand Bentosella, IA-DSDEN**

Le socle commun et le B2i

Les nouveaux textes de référence

La circulaire du 7 novembre 2006 (BO.42 du 16 novembre 2006) fixe les cinq domaines de compétences du B2i : «s'approprier un environnement informatique de travail», «adopter une attitude responsable», «créer, produire, traiter, exploiter des données», «s'informer, se documenter», «communiquer, échanger». Elle met en cohérence les objectifs de cet apprentissage pour les trois niveaux Ecole, Collège, Lycées. Tous les élèves ou apprentis sont concernés quel que soit leur lieu de scolarisation (école, collège, SEGPA, Lycée, CFA, section d'apprentissage).

L'année scolaire 2007-2008 ouvre une perspective supplémentaire avec l'évolution des modalités d'attribution du diplôme national du brevet (arrêté du 15 mai 2007 au BO n° 22 du 7 juin 2007). **La validation du brevet informatique et Internet devient un impératif de l'attribution du diplôme national du brevet.** L'ambition de réussite pour tout élève concernant le brevet informatique et Internet Ecole et Collège rejoint ainsi l'ambition **du pilier 4** du socle commun.

Quelles modalités de validation des compétences ?

La validation des compétences est assurée grâce à des feuilles de position adaptées par niveau, accessibles, comme les modèles d'attestation, sur le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/D0053/accueil.htm>)

Ces outils vont **s'intégrer dans le livret de compétences lié au socle commun.**

La contribution d'au moins deux disciplines pour la délivrance de l'attestation ainsi que la validation d'au moins 80 % des items sont nécessaires pour que le brevet informatique et Internet du niveau soit acquis.

Quelles recommandations pour la mise en œuvre ?

Pour une mise en œuvre adaptée, il est conseillé aux équipes de veiller à :

- une organisation collective qui garantisse la contribution pluridisciplinaire
- une prise en compte des liens avec l'école d'une part et le lycée d'autre part, le livret personnel de compétences en étant une concrétisation
- une gestion des acquis tout au long du parcours du collégien.

Ceci est facilité par l'emploi du logiciel GiBil mis à disposition par la mission TICE : voir sur le site de la mission TICE [http://tice.ac-toulouse.fr/html/ 2 210 215 .php](http://tice.ac-toulouse.fr/html/2_210_215.php).

Le brevet informatique et Internet : une démarche exemplaire pour le socle commun

De par sa nature, le brevet informatique et Internet repose depuis sa création sur une forme de validation par compétence avec une mise en œuvre exploitant toutes les formes de tâches intégrées aux apprentissages. L'acquis prime sur le détail des tâches qui l'ont fait émerger : il préfigure ainsi la démarche générale d'évaluation des compétences du socle commun.

Les cinq domaines du brevet informatique et Internet traduisent les connaissances, capacités et attitudes de la **compétence 4** du socle commun. Tels sont bien, en ce domaine, les apprentissages fondamentaux que chaque professeur, chaque équipe disciplinaire, chaque équipe en charge d'une même division doivent faire acquérir à chaque élève pour qu'il « *accomplisse avec succès sa scolarité, poursuive sa formation, construise son avenir personnel et professionnel et réussisse sa vie en société* ».

Pour le groupe de suivi du B2i
Jean Aymes, IA-IPR de Mathématiques

Le socle commun et les liaisons inter cycles

En visant une continuité des apprentissages de l'école au collège et du collège aux lycées, les liaisons inter-cycles s'inscrivent de manière renforcée dans le nouveau contexte créé par le socle commun.

Quels sont les objectifs essentiels des liaisons ?

Les liaisons visent à

- favoriser l'adaptation des élèves au cycle suivant
- construire des parcours d'apprentissage assurant des continuités
- permettre aux enseignants d'acquérir une connaissance réciproque des pratiques et contenus d'enseignement
- répondre aux besoins spécifiques des élèves
- faire évoluer les représentations notamment sur les formations de la voie professionnelle et technologique
- éduquer à l'orientation.

Les liaisons nécessitent donc une coordination des différentes unités pédagogiques : mise en cohérence du conseil des maîtres ou de cycle et du conseil pédagogique, des conseils pédagogiques des EPLE concernés, liens avec les projets d'établissement, d'école, les contrats d'objectifs, le projet de bassin ou de circonscription. Elles sont co-pilotées par le chef d'établissement et les corps d'inspection concernés.

Comment mettre en œuvre les liaisons ?

La continuité des apprentissages recherchée nécessite en première étape une connaissance réciproque des contenus et des objectifs d'enseignement. Des rencontres ainsi que des observations croisées entre acteurs de terrain la favorisent mais ne peuvent se suffire à elles-mêmes ; elles doivent s'inscrire dans un projet de liaison s'appuyant sur une analyse à partir d'outils tels que : évaluations nationales diagnostiques et bilans, livrets de compétences, cartographies d'indicateurs fournis par la D2P et l'IEN-IO (outils de diagnostic pour le pilotage des écoles et des EPLE tableaux de bords spécifiques pour l'éducation prioritaire...).

Les actions ainsi définies concernent des acteurs variés : enseignants (professeurs des écoles, des collèges, EGPA, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, lycées agricoles), CPE, COP, service médico-social. Leur mise en œuvre procède de modalités diverses et répond à des objectifs pédagogiques et/ou culturels partagés : actions ponctuelles, programmées sur l'année ou pluriannuelles (animations pédagogiques, projets communs, visites croisées...), temps de formation continue communs, commissions d'harmonisation ou réunions de bassin, APIE.

Pour toute demande de formation, une fiche « module de formation » pour les liaisons école/collège doit être renseignée et parvenir au SAFCO dans les délais indiqués sur la fiche.

Une "Charte de la continuité des apprentissages" a été écrite par le groupe académique réuni à cet effet et sera diffusée dans tous les collèges et les lycées dès la rentrée.

Quelle utilisation des évaluations nationales dans les liaisons ?

Les protocoles d'évaluations diagnostiques et analytiques prévus à la rentrée 2007 pour les classes de CE1, CM2 et 6e constituent des outils privilégiés pour construire des actions de liaison dès lors qu'ils conduisent à une réflexion conjointe 1er et 2d degrés sur les ruptures et continuités, sur les erreurs et difficultés des élèves, sur ce qui est acquis, non acquis, en cours d'acquisition. Ces données, analysées en termes d'objectifs d'apprentissage et de progression, constituent des priorités à partager, appellent à un traitement pédagogique en amont et en aval, pour lequel les liaisons constituent un premier lieu d'élaboration.

Ultérieurement, les évaluations nationales bilans du deuxième palier du socle, à la fin du CM2, endosseront à leur tour cette fonction : constituer des leviers pédagogiques et ne pas se réduire à des constats statistiques. Leur lecture sera complétée par celle des livrets de compétences.

Ainsi, les évaluations nationales engagent-elles de fait un travail de liaison pour que soit assurée la continuité des apprentissages voulue par le socle et que sa mise en œuvre soit effective.

Quel accompagnement pour les liaisons en relation avec le socle commun ?

En réponse aux demandes formulées, des formateurs (enseignants, CPC, CPD, COP, chefs d'établissements, IUFM) sont susceptibles d'accompagner les formations sur site dans des domaines disciplinaires, d'éducation à l'orientation et transversaux.

Au cours de l'année 2006-2007 a débuté une formation de formateurs 1er et 2d degrés transdisciplinaires, visant plus spécifiquement l'acquisition des compétences du socle commun, notamment la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines et l'autonomie et le travail personnel de l'élève. Cette formation se poursuivra au cours des années 2008-2010 de manière à accompagner les équipes désireuses de s'adjoindre des formateurs dans leurs actions de liaison, dans des domaines tels que l'évaluation, la différenciation pédagogique...

Pour le groupe académique Liaisons inter-cycles,

**Annie Bousquet et Brigitte Quilhot-Gesseaume, IA-IPR
Françoise Mahmoud et Nicole Talleux, IEN-CCPD**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Le socle commun à l'école

**Texte proposé par le collège
des IEN du premier degré de l'académie de Toulouse**

Le socle commun de connaissances et de compétences à l'école.

Les programmes publiés dans le BO n°5 du 12 avril 2007 et qui seront à la rentrée complétés par ceux relatifs à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, prennent en compte la mise en place du socle commun. Ils constituent, **comme pour le collège**, la base de travail pour les enseignants, les formateurs et les inspecteurs pour les années à venir. Les actions de formation, formalisées dans les plans déclinés au niveau départemental, s'inscrivent dans la perspective d'une mise en oeuvre effective des sept piliers du socle commun de connaissances et de compétences, en privilégiant des entrées transversales. Il s'agit donc dans ces modules de formation d'apporter des réponses partagées aux besoins repérés des élèves. Associés aux dispositifs institutionnels (**Cycles, PPRE, PPS**) et aux stratégies qui les sous-tendent (**continuité et progression des apprentissages, différenciation, individualisation**), ils accorderont une priorité aux entrées interdisciplinaires (cohérence et sens des apprentissages) en s'appuyant sur l'évaluation des connaissances, capacités et attitudes **figurant dans le livret personnel de compétences**.

Les futurs plans de formation devront systématiquement prendre en compte cette approche résolument dialectique (cf. chapitre « les liaisons école/collège »).

Les principaux axes de travail dans le cadre de la formation, de l'animation et de l'accompagnement des équipes pédagogiques

Les programmes sont structurés autour de deux grands axes, la maîtrise du langage et de la langue française, l'éducation civique. Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences.

A l'école maternelle, on accordera la priorité à la langue orale et en particulier à la maîtrise du vocabulaire, on préparera ainsi l'accès à l'écrit.

Savoir lire et aimer lire sont les objectifs majeurs des premières classes de **l'école élémentaire** (cycle des apprentissages fondamentaux). Dès la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), l'élève doit pouvoir lire avec aisance et comprendre un texte simple. Cet apprentissage se poursuit tout au long du cycle des approfondissements (cycle 3). Les élèves rencontrent des textes de plus en plus longs, divers et complexes appartenant à tous les domaines disciplinaires abordés à l'école élémentaire et à des genres différents (fictions, récits et documents historiques, descriptions et comptes rendus scientifiques et technologiques).

Les élèves apprennent à lire et à écrire de manière dialectique.

Si l'apprentissage de l'écriture est initié dès l'école maternelle, à la fin du cycle 2, les élèves doivent pouvoir rédiger cinq à dix lignes, en mobilisant leurs acquis dans les domaines de l'étude de la langue (phénomènes grammaticaux, vocabulaire, orthographe). Ce travail est prolongé au cycle 3 par la production de textes spécifiques aux différentes disciplines : récits et poèmes en littérature, carnet d'expériences et d'observations en sciences et technologie, synthèses en histoire et géographie, écrits de référence en mathématiques, dossier artistique individuel, scénarios en arts visuels, élaboration des règles d'un jeu réutilisées en EPS...).

L'apprentissage du débat réglé, qui se construit tout au long de l'école élémentaire, constitue un des meilleurs outils de l'éducation civique.

L'apprentissage de langues vivantes engagé dès la dernière année du cycle 2 (CE1) suppose un véritable enseignement se prolongeant au collège. Il privilégie les situations de communication et l'oral. Le niveau attendu à l'issue du cycle 3 est le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Les différents domaines disciplinaires n'émergent que progressivement au cours de l'école primaire, tout en étant étroitement reliés. Ils concourent à l'acquisition d'une culture à la fois littéraire, humaine, scientifique et technologique, corporelle et artistique. **Les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie** favorisent la rigueur intellectuelle constitutive du raisonnement scientifique et de la démarche d'investigation. Par des approches concrètes et pratiques, elles aident les élèves à comprendre les notions abstraites. **L'histoire, la géographie, l'éducation civique et artistique** enrichissent la perception du réel, ouvrent l'esprit à la diversité des situations humaines, invitent à la réflexion sur ses propres opinions et suscitent des émotions esthétiques. **Les technologies de l'information et de la communication** ne s'organisent pas en une discipline autonome. Instruments qui facilitent les approches interdisciplinaires, elles constituent des outils au service des activités scolaires, dont l'appropriation par les élèves conduit progressivement à la maîtrise des compétences validées par **le premier niveau du B2i (le B2i école)**.

L'évaluation du socle commun :

Deux paliers d'évaluation des connaissances et des compétences sont identifiés à l'école primaire, l'un à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1) et l'autre à la fin du cycle des approfondissements (CM2).

Ces évaluations organisées au plan national s'articulent avec l'évaluation diagnostique que chaque enseignant conduit dans sa classe avec les élèves qui lui sont confiés, tant pour en tenir compte dans son enseignement que pour positionner les élèves au regard de repères par cycles. Ces outils permettent ainsi de déterminer le type d'aide nécessaire à un élève qui rencontre des difficultés et de lui proposer un dispositif pédagogique adapté (par exemple un **PPRE**).

A la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, la validation du socle commun concernera **la maîtrise de la langue française, des principaux éléments de mathématiques et des compétences sociales et civiques**.

A l'issue de l'école primaire, au même titre qu'à la fin du collège ou de la scolarité obligatoire, la validation se fera par rapport à **chacune des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences**.

In fine, pour faciliter le travail des maîtres et **assurer une liaison plus efficace avec le collège**, chaque partie du programme comprend la liste des **connaissances, capacités et attitudes attendues à la fin de chaque cycle**, en conformité avec le socle commun.

Les ressources :

BO n°5 du 12 avril 2007 (Mise en oeuvre du socle commun de connaissances et de compétences).

BO hors série n°5 du 12 avril 2007 (Comparatif programmes 2002/modifications 2007).

Documents d'accompagnement parus ou à paraître sur : www.eduscol.education.fr

Le bureau du Collège académique des IEN premier degré.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

Le socle commun au collège

Parce que chaque discipline contribue à l'acquisition de différentes compétences et parce que chaque compétence est travaillée par différentes disciplines, les pages suivantes présentent des recommandations des corps d'inspection disciplinaire pour la mise en œuvre du socle au travers des enseignements.

Textes proposés par les IA-IPR de discipline de l'académie de Toulouse

Le socle commun et la documentation au collège

Contrairement aux enseignements disciplinaires, il n'y a pas de programme en documentation. C'est en terme d'objectifs d'acquisition de connaissances et de compétences que doit se comprendre la formation des élèves à la culture de l'information. L'action pédagogique des professeurs documentalistes s'inscrit particulièrement dans l'accompagnement des élèves dans la maîtrise des **pilliers 4 et 7** du socle commun. Plusieurs capacités du **pilier 4** sont directement référées aux sciences de l'information et de la documentation.

Les principaux axes de travail recommandés aux professeurs documentalistes seront repris dans la lettre de rentrée 2007 envoyée à chaque professeur documentaliste fin août 2007. Ils concernent tout particulièrement :

- **La formation des élèves à la recherche documentaire en sixième** dont la progression pédagogique devra s'inscrire dans une démarche d'acquisition des compétences du socle commun, en liaison avec les autres disciplines : maîtrise des notions de base et des outils de recherche, développement des capacités et des attitudes.

- **Processus de formation des élèves à la culture de l'information au collège** : c'est dans un processus de formation progressive tout au long de la scolarité au collège, que les connaissances, les capacités et attitudes pourront être acquises par les élèves, dans des démarches contextualisées dans les enseignements disciplinaires ; le portefeuille de compétences documentaires à acquérir constitue un outil essentiel mis à la disposition des enseignants pour mettre en œuvre une telle démarche.

- **Les compétences visées sont celles relatives au pilier 4 : la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, et au pilier 7 : l'autonomie et l'initiative** : la formation des élèves à la culture de l'information nécessite d'abord l'acquisition de compétences permettant la maîtrise des outils de base des techniques de l'information et de la communication ; cette formation vise à former un citoyen autonome, capable d'un accès critique à l'information en vue de l'intégrer dans son système de connaissances puis de construire des connaissances nouvelles ; mais la maîtrise des langages (**pilier 1**) est aussi omniprésente dans les préoccupations des professeurs documentalistes, en particulier dans l'aide et le soutien qu'ils peuvent apporter aux élèves dans la maîtrise de la lecture, en lien avec les enseignants de français. La formation des élèves, visant à leur faire acquérir ces différentes compétences, doit être contextualisée dans les apprentissages disciplinaires ; il s'agit de favoriser le transfert didactique des compétences que l'élève acquiert progressivement vers les autres disciplines d'enseignement. Le document «culture de l'information et disciplines d'enseignement», réalisé par le groupe académique sur la politique documentaire et édité par le CRDP, constitue un outil de référence dans la mise en œuvre du travail transdisciplinaire nécessaire à ces apprentissages.

- **L'évaluation des compétences** : pour évaluer les connaissances et les compétences nécessaires à l'acquisition d'une culture de l'information, un document d'évaluation a été réalisé avec la participation de l'ensemble des professeurs documentalistes de l'Académie de Toulouse. Cet outil permet d'explicitier mais aussi de compléter l'évaluation réalisée avec le B2I à laquelle le professeur documentaliste doit participer.

- **L'accompagnement du travail personnel de l'élève** s'inscrit dans les missions du professeur documentaliste ; cet accompagnement vise en particulier l'aide méthodologique qui doit être donnée aux élèves lors de leur démarche d'accès à l'information ; elle s'inscrit dans le développement des compétences liées au **pilier 7** : permettre à l'élève de devenir autonome dans l'acquisition d'une culture de l'information.

La formation est envisagée à deux niveaux pour les professeurs documentalistes. Dans le cadre du PAF, un stage de formation de formateurs est prévu pour les membres du groupe académique sur la politique documentaire. Il doit permettre de démultiplier ensuite la formation au niveau des départements et bassins au cours de réunions proposées à l'ensemble des documentalistes. Enfin une recherche formation doit permettre d'articuler les concepts info-documentaires avec les compétences et connaissance que les élèves doivent acquérir dans le cadre du socle commun.

Les IA-IPR EVS
Marie-Claude Leclerc, Annick Margot et Pierre Rivano

Le socle commun et l'enseignement des Arts Plastiques et de l'Education Musicale

Les programmes

Initiés en 1996, ils constituent, pour l'instant, la base de référence concernant le travail des enseignants des classes de collège (pour les classes de SEGPA se reporter aux programmes spécifiques). Il conviendra, néanmoins, de les relier aux nouvelles exigences induites par le Socle Commun.

Le socle s'organise en 7 piliers fondamentaux dont certains font, explicitement, référence à des champs disciplinaires. Toutefois, la plupart d'entre eux engagent chaque discipline et donc, bien évidemment, les Arts Plastiques et l'Education Musicale, à s'approprier des objectifs de formation et à y apporter leur propre contribution.

En ce qui concerne les enseignements artistiques, la contribution au socle commun s'exerce plus particulièrement dans les domaines suivants :

- **La maîtrise de la langue française** : comprendre une consigne, dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu, mémoriser un texte littéraire, acquérir un vocabulaire précis pour désigner des objets réels mais aussi des sensations, des émotions, développer le goût pour les sonorités, rédiger un texte bref et cohérent
- **La pratique d'une langue vivante étrangère** : il s'agira (en Education Musicale) de développer une sensibilité auditive permettant de percevoir puis d'utiliser les inflexions sonores de la langue.
- **Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique** : apprendre à démontrer et à raisonner, développer l'esprit critique, comprendre des notions abstraites dans la pratique, utiliser des techniques et des technologies pour surmonter les obstacles (Arts Plastiques)
- **La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication** : s'informer, se documenter, s'approprier un environnement informatique de travail, réfléchir à la question du droit d'auteur, développer les pratiques musicales à l'aide des technologies de l'écoute
- **La culture humaniste** : posséder des repères historiques, faire la distinction entre produits de consommation culturelle et œuvres d'art, avoir une approche sensible de la réalité, construire son jugement et son goût, cultiver une attitude de curiosité, s'imprégner de différents langages artistiques
- **Les compétences civiques et sociales** : communiquer et travailler en équipe, savoir construire et exprimer une opinion personnelle en respectant l'opinion d'autrui, développer la responsabilité individuelle
- **L'autonomie et l'initiative** : l'expression artistique développe la curiosité et la créativité, la capacité à s'impliquer dans un projet, la motivation et la détermination dans la réalisation d'objectifs

La formation s'exercera dans le cadre du PAF mais aussi lors de réunions pédagogiques disciplinaires sur le terrain.

Le socle commun et l'enseignement de l'Education Physique et Sportive au collège.

Les programmes d'enseignement de l'EPS au collège sont en cours de réécriture. Ils proposeront des pistes de contribution de la discipline à la maîtrise des compétences du socle commun et aborderont également les thèmes de convergence dans lesquels l'EPS peut jouer un rôle. Ils devraient être en application à la rentrée 2009. Au plan académique, une contribution paraîtra sur le site EPS du serveur de l'académie à la rentrée 2007. Cette contribution est le résultat des travaux de la commission académique «*analyse des pratiques professionnelles*» qui ont porté cette année sur la place de l'EPS dans le socle et la prise en compte des compétences du socle dans l'enseignement de l'EPS. Cette contribution se veut être un outil de travail pour aider les équipes pédagogiques à faire des choix, en fonction de leur contexte d'intervention, dans le registre des acquisitions visées en EPS au service des compétences du socle. Aux différentes étapes d'acquisitions du collège et du lycée sera présentée une mise en correspondance de contenus (dans des groupements d'APSA), de ressources mobilisées, de démarches d'enseignement/apprentissage et de compétences du socle.

Quelques recommandations

Nous invitons les équipes pédagogiques, à partir de ces pistes de réflexion, à envisager aux différents niveaux du collège, pour les APSA pratiquées, la contribution de l'EPS à la maîtrise des compétences du socle. Il serait également souhaitable que les équipes précisent, pour ces étapes d'acquisition au collège, des indicateurs d'évaluation qui puissent être partagés avec les enseignants d'autres disciplines dans le cadre d'un suivi de l'élève, qu'il soit ou non en difficulté.

Quelques points forts de la discipline en cohérence avec les compétences du socle commun

Les compétences développées dans le cadre des piliers 5, 6 et 7 sont présentes dans la plupart des APSA proposées aux élèves.

- La confrontation à des règles de fonctionnement, à des modalités de pratique collective, à des principes de sécurité à mettre en œuvre (pour soi et pour autrui) permettent d'envisager des acquisitions motrices dans le cadre des compétences sociales et civiques (**pilier 6**).
- La pratique d'activités intégrant la capacité à apprécier la prestation d'autrui (spectateur, juge, observateur), à s'ouvrir à différentes activités artistiques et culturelles, permettra de d'organiser une pratique raisonnée dans le cadre de l'accès à la culture humaniste (**pilier 5**).
- La capacité à élaborer un projet pour agir, seul ou à plusieurs, permettra d'envisager des acquisitions motrices au service du registre de l'autonomie et de l'initiative (**pilier 7**).
- L'attention portée à l'apprentissage de vocabulaires spécifiques, à une expression orale correcte (voire une écriture sur l'action dans le cadre d'un travail interdisciplinaire), à une lecture aboutie de fiches de travail..., l'utilisation de modalités différentes de consignes, de média, de situations d'apprentissage diversifiées (SP, SRP, situation de création...), permet d'associer à maintes occasions la maîtrise de la langue à la pratique en EPS (**pilier 1**).
- La capacité à utiliser des connaissances (savoirs théoriques) pour les mobiliser dans l'action favorisera l'acquisition de compétences du socle relatives au **pilier 3** et permettra l'engagement dans un travail interdisciplinaire (ex : les SVT sur les filières énergétiques, les connaissances sur le fonctionnement du corps, la géographie pour la lecture de carte, les sciences physiques ou les mathématiques pour formuler des hypothèses et agir dans un environnement aménagé, pour définir des courbes de résultats pour organiser l'action...).

Formation. Le travail de réflexion du groupe académique va se poursuivre pour compléter ses propositions d'outils d'aide à la réflexion et à la formalisation de projets.

*Une intervention de deux inspecteurs généraux est prévue dans le cadre des actions de formation inscrites au PAF pour 2007-08. Elle portera sur la présentation des évolutions actuelles (programmes EPS au collège et socle commun) et sur l'approfondissement d'un des piliers du socle (**pilier 7**).*

Les ressources seront disponibles sur le site EPS du serveur de l'académie à la rentrée 2007.

Pour les IA-IPR d'Education Physique et Sportive, Myriam Cassagne

Le socle et l'enseignement du français au collège

Un chantier pour plusieurs années... En attendant la parution d'un document sur le socle en français et du livret de compétence, probablement fin juillet sur Eduscol, puis de documents d'accompagnement plus étoffés au cours du premier trimestre, il est possible de travailler dans l'esprit du socle commun avec les programmes existants. Rappelons d'abord que c'est une base pour tous les élèves (SEGPA, apprentis, collégiens, ...) soumis à la scolarité obligatoire mais que cette base doit être dépassée aussi souvent que possible.

La démarche du socle invite à envisager l'enseignement du côté de l'apprentissage et de l'élève en explicitant les connaissances nécessaires à la mise en œuvre de capacités déterminées, l'ensemble s'accompagnant d'attitudes intellectuelles, esthétiques et sociales qui permettent à chacun de réussir son parcours scolaire et personnel. Elle nous amène à questionner notre discipline pour aller à l'essentiel, donner sens aux contenus et rechercher la cohérence avec les autres matières d'enseignement.

Des sept piliers du socle, nous contribuons à en bâtir cinq : la maîtrise de la langue, la maîtrise des techniques de l'information et de la communication, la culture humaniste, les compétences sociales et civiques, l'autonomie et l'initiative.

La maîtrise de la langue. C'est la mère de tous les savoirs. Sa structuration appartient au professeur de français mais sa mise en œuvre relève de tous les adultes intervenant au collège. Il s'agit pour chaque collégien de dire, lire et écrire d'une façon convenable pour son âge. Les professeurs de français devront identifier les connaissances et les capacités essentielles, c'est-à-dire celles qui sont nécessaires dans toutes les disciplines ; leur maîtrise par tous les élèves doit conduire à une automatisation qui libère l'esprit pour des tâches plus réflexives. Ce travail sur les bases du « dire, lire, écrire » est souvent trop implicite pour que les élèves les plus vulnérables en tirent un réel profit. Il semble utile de construire ces savoirs avec les élèves, de les formuler avec eux le plus clairement possible et de vérifier leur mémorisation. En revanche, on préférera aux exercices répétitifs une mise en œuvre diversifiée de la langue.

La maîtrise des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication. Certains collègues ont déjà vu, à travers la validation de certains éléments du B2i, tout le profit que l'on peut tirer de l'informatique et d'Internet, singulièrement avec des élèves en difficulté. Ecrire un texte sous traitement de textes, faire de l'orthographe avec un correcteur orthographique, mettre en place une correspondance scolaire par Internet, chercher de la documentation...

La culture humaniste. Les programmes de lettres sont largement ouverts sur cette perspective (textes fondateurs, Moyen Age, les grandes scissions de l'histoire littéraire, l'apport des arts en lien avec la littérature). Là aussi il convient d'aller à l'essentiel : montrer la richesse de nos différences dans l'espace et dans le temps à travers la lecture d'œuvres et de textes nombreux et variés. Mise en place d'une chronologie.

Les compétences sociales et civiques. La classe doit être conçue comme un groupe humain que le professeur s'efforce de faire vivre en lui faisant partager des valeurs, des pratiques pédagogiques dans la construction des savoirs, la nécessité d'un travail régulier, une évaluation bien comprise. La maîtrise des bases de l'argumentation est ici indispensable.

L'autonomie et l'esprit d'initiative. Ménager des temps de recherche et d'initiative personnelles, des temps de travail ou de projets de groupes, valoriser la capacité de chacun à se prendre en charge et/ou à s'inscrire dans un projet collectif suppose de repenser bien des séances ou des séquences...

Formation. Après des inter-académiques au cours du premier trimestre, des réunions regrouperont par bassin les coordonnateurs des équipes de lettres de tous les collèges.

Les IA-IPR de Lettres
Pierre-Marie Baux, Jacques Désert, Joëlle Jean, Brigitte Quilhot Gesseume,

Le socle commun et l'enseignement de l'Histoire-Géographie et de l'Education civique

Les programmes.

Dans l'attente de nouveaux programmes en cours d'élaboration, un **texte de relecture des programmes** actuellement **en vigueur** a été produit sous l'autorité de l'Inspection Générale. Ce texte est disponible sur le site académique (<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/histgeo/hg06/spip.php?article22>). Pour tenir compte du socle commun, il apporte des modifications dans les repères, les commentaires et les documents d'accompagnement et précise, en introduction et pour chaque niveau, la contribution de nos disciplines à la maîtrise des différentes compétences. Il constitue désormais la **base de travail** des enseignants du collège puisque ces évolutions sont à **mettre en œuvre dans les différents niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème} à partir de la rentrée 2007.**

Principales recommandations de l'inspection pédagogique régionale aux équipes

Elles seront développées dans la lettre de rentrée 2007, mise en ligne sur le site académique d'Histoire et Géographie. Elles concernent plus particulièrement

La construction de programmations et de progressions pédagogiques

Elles doivent tenir compte de la relecture des programmes en vue de favoriser une progressivité annuelle et pluriannuelle dans l'acquisition des compétences.

La réflexion, menée autant que possible en équipe, sera orientée sur la définition des points majeurs à aborder, des apprentissages à travailler, des outils associés : fiches méthodes, supports d'activité, supports d'évaluation.

La mise en œuvre effective d'une pédagogie de l'activité favorisant les acquisitions

L'activité des élèves doit être effective, porteuse de sens et d'apprentissage, sur des capacités clairement identifiées et évaluables en particulier sur les **piliers 5 et 6 du socle**. C'est par la confrontation à l'exercice que se construisent les apprentissages qui ne peuvent être réduits à un simple relevé sommaire d'informations. Pour tenir compte de la diversité des élèves, les exercices peuvent être différenciés. **L'organisation des activités** doit favoriser la construction et l'acquisition de savoirs dans une démarche associant connaissances et capacité(s). Cela suppose des choix adaptés et diversifiés : documents, questionnement, forme de la production attendue.

Le travail personnel de l'élève (à la maison, dans les itinéraires de découverte) doit également répondre à ces orientations mais également contribuer aux attentes d'autonomie et d'initiative du **pilier 7**. Une attention particulière sera accordée à la maîtrise de la langue (**pilier 1 du socle**) mais aussi à l'organisation et la tenue des cahiers en particulier avec l'implication des élèves à **l'élaboration de la trace écrite**.(cf. document d'accompagnement des programmes). Enfin, l'utilisation des **TICE** lors de certaines séances ou dans les itinéraires de découverte contribuera aux apprentissages et à l'évaluation du **pilier 4** et des compétences du **B2i**.

Elle tiendra également compte des objectifs spécifiques définis dans les **PPRE** pour quelques élèves.

L'évaluation des acquis des élèves devra tenir compte des évolutions liées aux objectifs du socle commun avec une nécessaire évolution des exercices et devoirs proposés jusque là. Ces évaluations doivent être construites pour apprécier les acquisitions de connaissances et de capacités travaillées. Comme dans les apprentissages, pour chaque activité proposée, il faut clairement identifier les objectifs, les formes et les attentes de la production, les indicateurs de réussite et les critères d'évaluation.

La formation. En 2007-2008 sera poursuivie et renforcée l'action commencée en mai 2007 dans les réunions de bassin. Les stages du Plan académique de formation concernant le collège intégreront la prise en compte du socle commun et les évolutions pédagogiques et didactiques qu'il implique.

Les IA-IPR d'histoire et géographie
Serge Pouzol, Marie-Christine Roque, Laurent Soutenet

Le socle commun et l'enseignement des Langues Vivantes

Les Programmes

Publiés dans le BO hors série n°6 du 25 août 2005, ils constituent la base de travail des enseignants du collège pour les classes de 6^{ème} et 5^{ème} de LV1 (palier 1) et pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} (palier 2) en LV2. Ceux qui figurent dans le BO hors série n°7 du 26 avril 2007 constituent la base de travail des enseignants du collège pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} (palier 2) en LV1. Rappelons toutefois que le Socle Commun ne prend en considération que la maîtrise du palier 1 pour une seule langue vivante. C'est ce niveau de maîtrise qui sera apprécié dans le cadre de la délivrance du DNB.

A ces programmes se superposent les très utiles **documents d'accompagnement des programmes** (exemples concrets de démarches) pour le Palier 1 édités en mai 2006 par le CNDP et mis à disposition des établissements. **pilier 6**.

L'ensemble fait référence au **cadre Européen de référence pour les langues** publié en 2001 par les Editions Didier et également mis en ligne sur le site :

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf

Les principales recommandations de l'inspection pédagogique régionale des Langues Vivantes

Elles concernent particulièrement les points listés ci-dessous. Elles seront **reprises dans la lettre de rentrée 2007, mise en ligne sur le Portail Langues Vivantes à la rentrée scolaire 2007**.

Tout en constituant un pilier du socle en tant que tel, la pratique d'une LVE participe de la construction de l'ensemble des compétences du dit socle. Elle contribue, en effet :

- à construire entre autres une culture humaniste (**pilier 5**), des compétences sociales et civiques(**pilier 6**), l'autonomie et de l'initiative (**pilier 7**)
- à développer la maîtrise de la langue française (**pilier 1**) et la maîtrise des TICE (**pilier 4**).
- **Le socle induit un nouveau regard sur les contenus d'enseignement :**
les connaissances grammaticales doivent être au service de la construction de compétences permettant d'utiliser efficacement la LVE.
- **Le socle induit un renouvellement des pratiques pédagogiques :**
« faire faire pour faire dire ».
- **Le socle induit une façon nouvelle d'élaborer une progression :**
celle-ci devra nécessairement s'organiser à partir des paliers 1 et 2 des Programmes officiels.
- **Le socle induit une nouvelle conception de l'évaluation :**
on évalue de façon positive ce que l'élève sait faire dans la réalisation d'une tâche langagière à visée communicative.

La prise en compte du socle fait du niveau A2 l'objectif obligatoire à atteindre. Toutefois, le niveau B1 reste l'objectif à atteindre en fin de collège pour les élèves qui vont poursuivre leurs études en lycée général et technologique. La superposition de ces deux objectifs conduira les enseignants à mettre en place une pédagogie différenciée, soit au sein de leur propre classe, soit au sein d'un dispositif d'enseignement par groupes de compétences (activités langagières).

**Pour les IA-IPR de Langues
Monique Coste, IA-IPR Espagnol**

Le socle commun et l'enseignement des mathématiques au collège.

Le socle commun et son articulation avec le programme

Le B.O.E.N. du 19 avril 2007 précise la prise en compte du socle commun des connaissances et des compétences dans les programmes de mathématiques du collège.

Cette réécriture des programmes (parfois légèrement modifiés) en relation avec le socle commun de connaissances et de compétences est faite pour engager à :

- **identifier ce qui est essentiel dans le cadre d'une formation généraliste** et que chaque élève doit acquérir – c'est bien là l'intention majeure ; cette identification permet de positionner cela en cohérence avec l'ensemble de la formation pour tous, notamment les élèves qui poursuivront leurs études jusqu'au baccalauréat et au delà ;
- **assurer une unité profonde de la formation** où les savoirs disciplinaires ne sont pas cloisonnés, mais reliés, articulés ; à cet égard les thèmes de convergence sont un instrument précieux ;
- **faire vivre une activité mathématique qui s'inscrit pleinement dans le cadre d'une démarche scientifique** comme moment où se développe la démarche d'investigation (partagée avec les sciences expérimentales) et comme source de modèles (même modestes) et d'outils pour les autres disciplines scientifiques.

Ces articulations entre compétences du socle commun sont évidentes.

La maîtrise de la langue française (**compétence 1**), les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique (**compétence 3**) et la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (**compétence 4**) font explicitement référence aux programmes d'enseignement des mathématiques.

Le socle recouvre en mathématiques la quasi-totalité des champs du programme, la différence entre le programme proprement dit et le socle commun résidant surtout dans le degré d'approfondissement et dans l'expertise attendue.

Au niveau des exigibles du socle commun, toute technicité est exclue, puisque dans l'esprit général du socle on se limite à des problèmes simples, proches de la vie courante, utilisant des nombres en écriture fractionnaire. *«Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'Ecole puis dans sa vie ...»* (préface du socle commun).

Sur deux points importants, le socle commun se démarque de façon importante du programme :

- dans le domaine du calcul littéral, où les exigences sont précisées et resserrées ;
- dans le domaine géométrique, les élèves doivent apprendre à raisonner et à argumenter alors que l'écriture formalisée d'une démonstration de géométrie n'est pas un exigible du socle.

De fait d'une rédaction du programme comportant en parallèle les commentaires spécifiques au socle commun, les objectifs visés sont explicites pour chacune des quatre parties des programmes des classes de collège. Inversement, les points en termes de connaissances, capacités et exemples qui ne sont pas exigibles sont écrits en italiques.

En outre, dans le programme de sixième, une rubrique spécifique met en exergue pour chaque partie les attitudes à développer.

Dans le programme du cycle central, sans qu'il soit possible ni nécessaire d'identifier dans chaque partie du programme, le développement d'attitudes spécifiques, on peut souligner que l'étude des mathématiques permet aux élèves d'appréhender l'existence de lois logiques et développe le sens de l'observation, l'imagination raisonnée, l'ouverture d'esprit, une attitude critique et réfléchie vis à vis de l'information disponible, la rigueur et la précision, le respect de la vérité rationnellement établie, l'esprit critique, la volonté de justesse dans l'expression écrite, la volonté de se prendre en charge personnellement, l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat, l'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif en développant les qualités de curiosité et créativité.

L'apprentissage – L'évaluation

Naturellement, la réalisation du socle commun de compétences et de connaissances et l'atteinte des acquis du programme doivent être mises en cohérence ; il ne s'agit en aucune manière pas plus d'une juxtaposition que d'une attribution sélective – **réussir le socle commun et en prendre conscience peut amener des acquis plus abstraits**. On doit s'attacher à ce que, le plus souvent les mêmes situations d'apprentissage, les mêmes situations d'évaluation, concourent à cette cohérence. A cet égard, le groupe Mathématiques de l'Inspection Générale de Mathématiques prépare la diffusion d'une batterie d'exemples pour aider les professeurs à développer et apprécier les connaissances, les capacités, les attitudes dans leur dimension respective. Le fait de discerner dans le travail de tout élève des compétences variées et identifiées (davantage explicites pour lui) est un puissant facteur de progrès.

La capacité professionnelle des professeurs à enrichir **les pratiques d'évaluation** est en question avec la mise en oeuvre du socle. Les professeurs doivent savoir jauger dans la production d'un élève ce qui appartient au savoir-faire technique (dans des degrés d'approfondissement qui peuvent être variables), ce qui manifeste une compétence même si les traces de cette production n'ont pas un tour immédiatement académique. Il s'agit de vérifier des acquis selon des types de compétences dont il y a lieu d'apprécier la multiplicité.

Il s'agit aussi de déployer des formes d'évaluation de nature adaptée. La fonction « contrôle » de l'évaluation n'a pas à être hégémonique. Le rappel suivant distingue trois fonctions majeures de l'évaluation : *« en début, comme en cours d'apprentissage, le repérage des acquis, des difficultés et des obstacles permet d'adapter les supports et les modalités d'enseignement. Le bilan terminal permet de mesurer la maîtrise qu'a chaque élève des savoirs et des savoir-faire visés et, si nécessaire, d'envisager des activités de remédiation. »* (Introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques).

L'animation – La formation

En direction des professeurs de Mathématiques, la réflexion sur le socle est préparée depuis deux ans. L'animation mise en place par l'inspection pédagogique régionale de mathématiques autour des nouveaux programmes de collèges depuis 2005 s'attache à prendre en compte les objectifs du socle commun. Les brochures disponibles dans les établissements et les compte-rendus publiés sur l'espace « mathématiques » du site académique doivent servir de référence.

Cette animation sera complétée en 2006-2007 par des journées à public désigné sur le thème du socle commun ; ces journées auront lieu au cours du premier trimestre 2007-2008.

L'offre de formation du Plan Académique de Formation (PAF) 2007-2008 a été particulièrement élaborée en relation avec la mise en oeuvre du socle commun.

Consolidée par une démarche soutenue de formation de formateurs, cette offre de formation s'articule notamment sur :

- les priorités dans l'enseignement des mathématiques (dispositif 07A0160052) souvent fortement liées au socle commun de connaissances et de compétences ;
- sur un renforcement de la réflexion sur l'apprentissage (dispositif 07A0160109) ;
- sur une valorisation pédagogique de l'emploi des technologies de l'information pour l'enseignement des Mathématiques.

Les professeurs devraient pouvoir trouver de la sorte l'essentiel des réponses et des ressources à l'enjeu que représente la réussite de la mise en oeuvre du socle commun.

**Les IA-IPR de Mathématiques
Danièle Blau, Eric Congé et Jean Aymes**

Le socle commun et l'enseignement de la physique-chimie au collège.

Les programmes

Publiés dans le BO n°6 du 19 avril 2007, ils prennent en compte le socle commun. Ils constituent la base de travail des enseignants du collège pour les classes de 5^{ème} et 4^{ème} pour l'année scolaire 2007-2008 et pour la classe de 3^{ème} à partir de la rentrée de l'année scolaire 2008-2009. Leur écriture est hiérarchisée : ce qui relève du socle commun apparaît en caractères droits et constitue le cœur du programme.

Les principales recommandations de l'inspection pédagogique aux équipes

Elles seront reprises dans la lettre de rentrée 2007 adressée à chaque professeur. Elles concernent les points suivants :

- **L'élaboration en équipe des progressions** pour chaque niveau du collège en ayant pour objectifs l'acquisition des compétences du socle et leur évaluation.
- **La mise en œuvre de la démarche d'investigation** liée à la construction raisonnée des connaissances du **pilier 3 du socle**. Il convient de favoriser les activités réalisées par les élèves. L'implication dans la communication orale qu'elles entraînent et l'élaboration de la trace écrite participent à la maîtrise de la langue française (**pilier 1 du socle**). La démarche d'investigation qui rend l'élève davantage acteur de ses apprentissages contribue aussi à développer son autonomie et son esprit d'initiative (**pilier 7 du socle**).
- **L'évaluation des acquis des élèves**. Elle porte de manière équilibrée sur les connaissances, capacités (notamment expérimentales) et attitudes. Les compétences transversales, plus particulièrement la maîtrise écrite et orale de la langue française, doivent être prises en compte.
- **L'accompagnement du travail personnel des élèves** en étude ou à la maison. Il s'inscrit dans une poursuite de l'acquisition des compétences du pilier 7 du socle : autonomie et initiative.
- **La maîtrise des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication**. Leur intégration dans une progression pluriannuelle permet l'acquisition progressive du **pilier 4 du socle** et la participation à l'évaluation des compétences du B2i.
- **La mise en place des thèmes de convergences**. Ils permettent une véritable cohérence interdisciplinaire et sont l'occasion de développer les compétences sociales et civiques : **pilier 6** du socle commun et la démarche de projet : **pilier 7**.

La formation prendra la forme, pour chaque enseignant de collège, d'une journée à public désigné au cours de la prochaine année scolaire. Elle visera à mettre en perspective socle commun et programme de la discipline de la 5^{ème} à la 3^{ème}.

**Les IA-IPR de Sciences Physiques
Patrice Marchou et Michel Poncelet**

Le socle commun et l'enseignement de Sciences de la Vie et de la Terre au collège.

Les programmes

Publiés dans le BO n°6 du 19 avril 2007, ils constituent la base de travail des enseignants du collège pour les classes de la 6^{ème} à la 4^{ème} pour 2007-2008 et pour la classe de 3^{ème} à partir de 2008-2009. Leur écriture est hiérarchisée avec ce qui relève du socle commun identifié en caractères droits et les références aux piliers du socle qui sont nettement identifiées.

Les principales recommandations de l'inspection pédagogique régionale de Sciences de la Vie et de la Terre aux équipes seront reprises dans la lettre de rentrée 2007, mise en ligne sur le site SVT fin août 2007. Elles concernent particulièrement les points suivants:

- **L'élaboration en équipe des objectifs pédagogiques pour chaque niveau du collège** : il s'agit de favoriser pour les élèves une construction progressive dans l'acquisition des compétences du socle commun. La construction par l'équipe se fera en lien avec l'équipe de sciences physiques mais aussi avec les autres disciplines. Les échanges seront organisés au sein du **conseil pédagogique**.
- **La mise en œuvre de la démarche d'investigation liée à la construction raisonnée des compétences identifiées dans le pilier 3** : Il convient de construire **des activités** intégrées dans la progression scientifique qui rendent l'élève acteur de ses apprentissages et développent ainsi son autonomie et son initiative : **pilier 7**. Il s'agit également d'impliquer les élèves dans la **communication orale** et dans **l'élaboration de la trace écrite** pour favoriser l'apprentissage et contribuer à la maîtrise de la langue : **pilier 1**.
- **L'organisation d'une évaluation des compétences** exercées au travers de chaque activité proposée. L'évaluation prend en compte de façon équilibrée les connaissances, les capacités et les attitudes en référence au livret de compétences publié en relation avec le socle. Elle s'organise en cours et en fin de formation avec une programmation par niveau des compétences à atteindre. La contribution de la discipline à l'acquisition des compétences du socle est définie en équipe (voir en particulier ci-dessous pour le B2I).
- **L'accompagnement du travail personnel de l'élève** : il s'organise au sein de l'équipe pédagogique avec une vigilance particulière pour la contribution apportée aux élèves bénéficiant d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative.
- **L'utilisation des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication** : elle est organisée dans une progression pluriannuelle qui permet l'acquisition progressive du **pilier 4 du socle** et qui identifie clairement la participation des SVT à l'évaluation des compétences du B2i (voir dossier sur le site SVT du serveur académique).
- **La mise en place effective des thèmes de convergence** : ils permettent une cohérence interdisciplinaire et sont l'occasion de développer les compétences sociales et civiques : **pilier 6 du socle commun** et la démarche de projet : **pilier 7**.

La formation pour 2007/2008 fait suite à l'animation réalisée en mai 2007 ; elle s'organise pour les stages pédagogiques en collège autour de la mise en œuvre de la logique du socle commun.

Les ressources : tous les documents d'aide à la mise en œuvre sont téléchargeables sur le site SVT du serveur académique dans la rubrique « **dossiers** » <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/svt>.

Le socle commun et l'enseignement de la Technologie au collège.

Les programmes

Le **programme rénové** de la classe de **6ème** et les **nouveaux programmes du cycle central et de la 3ème, très prochainement publiés**, prendront appui sur l'ensemble des données et du socle commun. Dès la rentrée 2007/2008, un travail d'appropriation sera conduit par les professeurs pour favoriser la mise en œuvre rapide de ce socle commun. Il constituera la base de travail des enseignants du collège pour élaborer à partir de thématiques générales, la structuration des apprentissages des élèves sur l'ensemble du cycle de formation du collège.

Les principales recommandations

Elles seront reprises dans la lettre de rentrée 2007 adressée à chaque professeur. Elles concernent les points suivants :

- **L'élaboration en équipe des progressions** pour chaque niveau du collège en ayant pour objectifs l'acquisition des connaissances et compétences du socle et leur évaluation.
- **La mise en œuvre de la démarche d'investigation** liée à la construction raisonnée des connaissances du **pilier 3 du socle**. Il convient de favoriser les activités réalisées par les élèves. L'implication dans la communication orale qu'elles entraînent et l'élaboration de la trace écrite participent à la maîtrise de la langue française (**pilier 1 du socle**). La démarche d'investigation qui rend l'élève davantage acteur de ses apprentissages contribue aussi à développer son autonomie et son esprit d'initiative (**pilier 7 du socle**).
- **L'évaluation des acquis des élèves**. Elle porte de manière équilibrée sur les connaissances, capacités (notamment expérimentales) et attitudes. Les compétences transversales, plus particulièrement la maîtrise écrite et orale de la langue française, doivent être prises en compte.
- **L'accompagnement du travail personnel des élèves** en phase d'apprentissage, en étude ou à la maison. Il s'inscrit dans une poursuite de l'acquisition des compétences **du pilier 7 du socle : autonomie et initiative**.
- **La maîtrise des Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication**. Leur intégration dans une progression pluriannuelle permet l'acquisition progressive du **pilier 4 du socle** et la participation à l'évaluation des compétences du B2i.
- **La mise en place des thèmes de convergences**. Ils permettent une véritable cohérence interdisciplinaire et sont l'occasion de développer les compétences sociales et civiques : **pilier 6 du socle** et la démarche de projet : **pilier 7**.

La formation

Elle prendra la forme, pour chaque enseignant de collège, dans le cadre de l'animation en bassin de mettre en perspective le socle commun des connaissances et compétences et le programme de la discipline.

Pour les IA-IPR de Technologie de l'académie
Bernard Royannais

Le socle commun et le « métier » de collégien

Les instructions

Les instructions concernant les apprentissages en matière de « vie scolaire », de « métier du collégien » ne sont pas rassemblées dans un programme comme pour les apprentissages disciplinaires.

Pourtant, le décret 2006 533 du 10/05/2006 (BO n°22 du 01/06/2006) qui institue la note de vie scolaire nous fait prendre conscience d'une valorisation nécessaire des apprentissages comportementaux, sociaux, civiques conduits au collège qui traduisent une intégration par chaque élève des obligations scolaires (comme l'obligation d'assiduité) et des règles de fonctionnement du collège (respect du règlement intérieur) et relèvent également des **pilliers 6 et 7** du socle commun.

Les principales recommandations de l'inspection pédagogique régionale Etablissements et Vie Scolaire aux équipes

concernent particulièrement les points listés ci-dessous :

- **L'élaboration en équipe pluricatégorielle (CPE, surveillants, enseignants, personnels médico-sociaux, personnels TOS...) des objectifs pour chaque niveau du collège** : il s'agit de permettre à chaque élève de construire un **parcours civique** cohérent par l'acquisition progressive des compétences du socle (**pilier 6**). Les objectifs et l'évaluation de cette construction feront l'objet d'échanges **au sein du conseil pédagogique**.
- **La mise en œuvre de démarches actives qui permettent l'engagement authentique des élèves dans des réalisations concrètes** : la prise de responsabilités au sein des instances de l'établissement (conseil de classe, CESC, Conseil d'Administration ...), la participation à la vie culturelle et sportive du collège, aux cérémonies commémoratives, aux manifestations festives doivent pouvoir être mises en lien avec les connaissances construites, entre autres, en Education Civique et donner l'occasion de fréquentes prises de parole face à un groupe, d'élaborations d'argumentaires, de compte-rendus écrits (**pilliers 6 et 1**). L'acquisition de la notion de responsabilité individuelle doit faire l'objet d'une attention particulière. Enfin, toutes les occasions doivent être recherchées de mettre les élèves en situation de concevoir, réaliser et évaluer des projets (disciplinaires, interdisciplinaires, culturels, d'échanges internationaux, solidaires, en partenariat...) (**pilier 7**).
- **L'organisation de l'évaluation des compétences en équipe pluricatégorielle** : la réflexion collective sur la note de vie scolaire contribue à cette organisation. L'attestation scolaire de sécurité routière, l'attestation de formation aux premiers secours sont autant d'éléments qui participent de cette évaluation et figurent dans le livret individuel de compétences.
- **L'accompagnement du travail personnel de l'élève** : il s'organise au sein des équipes **pluridisciplinaires** pour apporter les réponses adaptées aux élèves bénéficiant d'un Programme Personnalisé de Réussite Educative. Il s'articule également, pour les élèves volontaires, dans des séquences hors temps scolaire.

La formation et l'animation pour 2007/2008

Elles font suite au travail engagé dans le cadre du groupe académique de réflexion autour des problématiques vie scolaire.

Les IA-IPR EVS
Marie-Claude Leclerc, Annick Margot, Pierre Rivano.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Le socle commun
des connaissances et des compétences**

Textes de référence

Documents et sites Internet

Les textes et documents de référence

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école JO du 24/4/2005 et BO N°18 du 5 mai 2005 (article 9 et 2)

Publication du texte sur le socle commun au JO n°160 du 12/07/2006 puis au BO n° 29 du 20 juillet 2006 et décret relatif au livret personnel de compétences publié au JO n°112 du 15 mai 2007 puis. au BO n° 22 du 7 juin 2007.

Circulaire de rentrée du 18 janvier 2007 publiée au BO n°3 du 18 janvier 2007

Horaires et programmes pour l'école, rentrée 2007, circulaires et notes de service associées :

- BO Hors-série N°5 – volume 1 du 12 avril 2007, horaires et programmes (rectificatif au BO N°25 du 28 juin 2007).
- BO N°3 du 18 janvier 2007 : circulaire / enseignement de la grammaire
- BO N°10 du 8 mars 2007 : circulaire / enseignement du calcul
- BO N°12 du 22 mars 2007 : circulaire / acquisition du vocabulaire

Programmes pour le collège, rentrée 2007 :

- BO Hors série N°6 – volume 2 du 19 avril 2007 : Enseignement des mathématiques, des sciences de la vie et de la terre et de physique –chimie.
- BO Hors série N°7 – volume 3 du 26 avril 2007 : Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues.
- BO N°3 du 18 janvier 2007 : circulaire / enseignement de la grammaire

Brevet Informatique et Internet - B2i : arrêté du 14 juin 2006 relatif aux connaissances et capacités exigibles pour le brevet informatique et Internet publié au BO n°29 du 20 juillet 2006 complété par la circulaire définissant les modalités de mise en oeuvre publié dans l'encart spécial du BO n° 42 du 16 novembre 2006

Dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège et PPRE :

[Décret n°2005-1013](#) (dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves au collège) et [2005-1014](#) (dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école) du 24 août 2005

[Circulaire n°2006-138](#) (mise en oeuvre des PPRE à l'école et au collège), BO n°31 du 31 août 2006

[Accès au BO en ligne](#)

Documents et ressources

Recommandation pour le socle commun du Haut Conseil de l'Éducation du 23 mars 2006,

Discours du ministre de l'Éducation Nationale, Gilles de Robien : conférence de presse sur le socle commun du mercredi 10 mai 2006,

Lettre aux parlementaires : juin 2006

Question d'éducation : septembre / octobre 2006

Lette flash du 11 mai 2006

Rapports de l'inspection générale :

Les acquis des élèves, juillet 2005, les PPRE : juin 2006

Les PPRE,

Le conseil pédagogique,

Cadre Européen de Référence pour les Langues publié en 2001 par les Editions Didier et également mis en ligne sur le site : http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf

Sites et ressources sur le Net :

Légifrance :

LOI n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENX0400282L>

Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0601554D>

Site ministère éducation nationale – pages présentation socle commun :

<http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-connaissances-competences.html>

Site ministère éducation nationale – ressources évaluation CE2 / Sixième :

www.education.gouv.fr/stateval

Site Eduscol : l'ambition du socle commun :

<http://eduscol.education.fr/D0231/accueil.htm>

Serveur académique TOULOUSE, espace professionnel :

<http://www.ac-toulouse.fr/web/56-accueil-professionnel.php>

Le portail de l'Union Européenne :

http://europa.eu/index_fr.htm

Site OECD (Organisation for Economic Cooperation Développement) : programme PISA (Program for International Student Assessment) :

www.pisa.oecd.org

LE SOCLE COMMUN

TEXTE DE RÉFÉRENCE

publié par décret le 11 juillet 2006

L'établissement d'un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. L'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école en arrête le principe en précisant que «la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société». De plus, par l'article 2 de la même loi, «la nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République».

Pour toutes ces raisons, **le socle commun est le ciment de la nation** : il s'agit d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance.

La définition du socle commun prend également appui sur la proposition de recommandation du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de «compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie».

Elle se réfère enfin aux évaluations internationales, notamment au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), qui propose une mesure comparée des connaissances et des compétences nécessaires tout au long de la vie.

Cinq générations après les lois scolaires fondatrices de la III^e République, une génération après l'instauration du collège unique, **le socle constitue une référence commune, pour tous ceux qui confient leurs enfants à l'école, mais aussi pour tous les enseignants.**

L'enseignement obligatoire ne se réduit pas au socle commun. Bien que désormais il en constitue le fondement, le socle ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège ; il n'en est pas non plus le condensé. Sa spécificité réside dans la volonté de donner du sens à la culture scolaire fondamentale, en se plaçant du point de vue de l'élève et en construisant les ponts indispensables entre les disciplines et les programmes. Il détermine ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire sous peine de se trouver marginalisé. L'école doit offrir par ailleurs à chacun les moyens de développer toutes ses facultés.

Maîtriser le socle commun c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète.

Le socle commun s'organise en sept compétences. Cinq d'entre elles font l'objet, à un titre ou à un autre, des actuels programmes d'enseignement : la maîtrise de la langue française, la pratique d'une langue vivante étrangère, les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, la culture humaniste. Deux autres domaines ne font pas encore l'objet d'une attention suffisante au sein de l'institution scolaire : il s'agit, d'une part, des compétences sociales et civiques et, d'autre part, de l'autonomie et de l'initiative des élèves.

Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en oeuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

Le socle commun s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines et, réciproquement, une discipline contribue à l'acquisition de plusieurs compétences.

A l'école et au collège, **tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle**. Dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent pleinement.

L'exigence de contenu du socle commun est indissociable d'une exigence d'évaluation. Des paliers intermédiaires, adaptés aux rythmes d'apprentissages définis par les cycles, sont déterminés dans la maîtrise du socle.

Des outils d'évaluation, correspondant notamment aux exigences des différents paliers de maîtrise du socle commun, sont mis à la disposition des enseignants.

Un livret personnel permettra à l'élève, à sa famille et aux enseignants de suivre l'acquisition progressive des compétences.

Afin de prendre en compte les différents rythmes d'acquisition, les écoles et les collèges organiseront un accompagnement adapté : études surveillées, tutorat, accès aux livres, à la culture et à internet. Les élèves qui manifestent des besoins particuliers quant aux acquisitions nécessaires à chaque palier se voient proposer un programme personnalisé de réussite éducative.

1. La maîtrise de la langue française

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. La langue française est l'outil premier de l'égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité : elle permet de communiquer à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations ; elle permet de comprendre et d'exprimer ses droits et ses devoirs.

Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l'oral comme à l'écrit, relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. Chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette mission prioritaire de l'institution scolaire. La fréquentation de la littérature d'expression française est un instrument majeur des acquisitions nécessaires à la maîtrise de la langue française.

Connaissances

L'expression écrite et l'expression orale doivent être travaillées tout au long de la scolarité obligatoire, y compris par la mémorisation et la récitation de textes littéraires.

L'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire doit conduire les élèves à saisir que le respect des règles de l'expression française n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression : il favorise au contraire une pensée précise ainsi qu'un raisonnement rigoureux et facilement compréhensible. L'élève doit maîtriser suffisamment les outils de la langue que sont le vocabulaire, la grammaire et l'orthographe pour pouvoir lire, comprendre et écrire des textes dans différents contextes.

L'apprentissage de la grammaire et de l'orthographe requiert des exercices spécifiques distincts de l'étude des textes.

Le vocabulaire

Enrichir quotidiennement le vocabulaire des élèves est un objectif primordial, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire. Les élèves devront connaître :

- un vocabulaire juste et précis pour désigner des objets réels, des sensations, des émotions, des opérations de l'esprit, des abstractions ;
- le sens propre et le sens figuré d'une expression ;
- le niveau de langue auquel un mot donné appartient ;
- des mots de signification voisine ou contraire ;
- la formation des mots, afin de les comprendre et de les orthographier.

La grammaire

Les élèves devront connaître :

- la ponctuation ;
- les structures syntaxiques fondamentales ;
- la nature des mots et leur fonction ;
- les connecteurs logiques usuels (conjonctions de coordination, conjonctions de subordination, adverbess) ;
- la conjugaison des verbes ;
- le système des temps et des modes.

L'orthographe

Il est nécessaire d'atteindre une maîtrise correcte de l'orthographe, dans les écrits spontanés des élèves, dès la fin de l'école primaire. Le perfectionnement de l'orthographe jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire est cependant une nécessité. Pour cela, **la dictée est un outil indispensable d'apprentissage et d'évaluation**, mais c'est par une vigilance particulière dans toutes les situations d'enseignement que cette maîtrise pourra être acquise.

Les élèves devront connaître les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale (mots invariables, règles d'accord, orthographe des formes verbales et des pluriels).

Capacités

Lire

Au terme de la scolarité obligatoire, tout élève devra être capable de :

- lire à haute voix, de façon expressive, un texte en prose ou en vers ;
- analyser les éléments grammaticaux d'une phrase afin d'en éclairer le sens ;
- dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu ;
- manifester sa compréhension de textes variés, qu'ils soient documentaires ou littéraires ;
- comprendre un énoncé, une consigne ;
- lire des oeuvres littéraires intégrales, notamment classiques, et rendre compte de sa lecture.

Écrire

La capacité à écrire suppose de savoir :

- copier un texte sans faute, écrire lisiblement et correctement un texte spontanément ou sous la dictée ;
- répondre à une question par une phrase complète ;
- rédiger un texte bref, cohérent, construit en paragraphes, correctement ponctué, en respectant des consignes imposées : récit, description, explication, texte argumentatif, compte rendu, écrits courants (lettres...) ;
- adapter le propos au destinataire et à l'effet recherché ;
- résumer un texte ;
- utiliser les principales règles d'orthographe lexicale et grammaticale.

S'exprimer à l'oral

Il s'agit de savoir :

- prendre la parole en public ;
- prendre part à un dialogue, un débat : prendre en compte les propos d'autrui, faire valoir son propre point de vue ;
- rendre compte d'un travail individuel ou collectif (exposés, expériences, démonstrations...) ;
- reformuler un texte ou des propos lus ou prononcés par un tiers ;
- adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché) ;
- dire de mémoire des textes patrimoniaux (textes littéraires, citations célèbres).

Utiliser des outils

L'élève devra être capable d'utiliser :

- des dictionnaires, imprimés ou numériques, pour vérifier l'orthographe ou le sens d'un mot, découvrir un synonyme ou un mot nécessaire à l'expression de sa pensée ;
- des ouvrages de grammaire ou des logiciels de correction orthographique.

Attitudes

L'intérêt pour la langue comme instrument de pensée et d'insertion développe :

- la volonté de justesse dans l'expression écrite et orale, du goût pour l'enrichissement du vocabulaire ;
- le goût pour les sonorités, les jeux de sens, la puissance émotive de la langue ;
- l'intérêt pour la lecture (des livres, de la presse écrite) ;
- l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

2. La pratique d'une langue vivante étrangère

Il s'agit soit de la langue apprise depuis l'école primaire, soit d'une langue dont l'étude a commencé au collège. La communication en langue étrangère suppose la capacité de comprendre, de s'exprimer et d'interpréter des pensées, des sentiments et des faits, à l'oral comme à l'écrit, dans diverses situations. Elle implique également la connaissance et la compréhension des cultures dont la langue est le vecteur : elle permet de dépasser la vision que véhiculent les stéréotypes.

Le «cadre européen commun de référence pour les langues», conçu par le Conseil de l'Europe, constitue la référence fondamentale pour l'enseignement des langues vivantes, les apprentissages et l'évaluation des acquis. La maîtrise du niveau A2 (niveau de l'utilisateur élémentaire) correspond au niveau requis pour le socle commun. La maîtrise des langues vivantes s'acquiert par une pratique régulière et par l'entraînement de la mémoire. Cinq types d'activités la rendent possible : la compréhension orale, l'expression orale, l'interaction orale, la compréhension écrite et l'expression écrite.

Connaissances

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est d'abord s'approprier un code linguistique : il faut connaître les formes écrites et sonores permettant de comprendre ou de produire des messages corrects et significatifs dans le contexte de la vie courante. Cela suppose une connaissance du vocabulaire, de la grammaire, de la phonologie et de l'orthographe. Il s'agit donc de :

- posséder un vocabulaire suffisant pour comprendre des sujets simples ;
- connaître les règles grammaticales fondamentales (catégorie du nom, système verbal, coordination et subordination dans leur forme élémentaire) et le fonctionnement de la langue étudiée en tenant compte de ses particularités ;
- connaître les règles de prononciation ;
- maîtriser l'orthographe des mots ou expressions appris en comprenant le rapport phonie-graphie.

Pour certaines langues, l'apprentissage du système graphique constitue une priorité compte tenu de la nécessaire familiarisation avec des caractères spécifiques.

Capacités

Pratiquer une langue vivante étrangère, c'est savoir l'utiliser de façon pertinente et appropriée en fonction de la situation de communication, dans un contexte socioculturel donné. On attend de l'élève qu'il puisse communiquer de manière simple mais efficace, dans des situations courantes de la vie quotidienne, c'est-à-dire qu'il sache :

- utiliser la langue en maîtrisant les codes de relations sociales associés à cette langue :
 - utiliser des expressions courantes en suivant les usages de base (saluer, formuler des invitations, des excuses...)
 - tenir compte de l'existence des différences de registre de langue, adapter son discours à la situation de communication ;
- comprendre un bref propos oral : identifier le contenu d'un message, le sujet d'une discussion si l'échange est mené lentement et clairement, suivre un récit ;
- se faire comprendre à l'oral (brève intervention ou échange court) et à l'écrit, avec suffisamment de clarté, c'est-à-dire être capable :
 - de prononcer correctement ;
 - de relier des groupes de mots avec des connecteurs logiques ;
 - de donner des informations et de s'informer ;
 - d'exprimer simplement une idée, une opinion ;
 - de raconter une histoire ou de décrire sommairement ;
- comprendre un texte écrit court et simple.

Attitudes

L'apprentissage d'une langue étrangère développe la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle. Il favorise :

- le désir de communiquer avec les étrangers dans leur langue, de lire un journal et d'écouter les médias audiovisuels étrangers, de voir des films en version originale ;
- l'ouverture d'esprit et la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

3. Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique

Il s'agit de donner aux élèves la culture scientifique nécessaire à une représentation cohérente du monde et à la compréhension de leur environnement quotidien ; ils doivent saisir que la complexité peut être exprimée par des lois fondamentales.

Des approches concrètes et pratiques des mathématiques et des sciences, faisant notamment appel à l'habileté manuelle (par exemple, travailler un matériau, manipuler des volumes, en réaliser), aident les élèves à comprendre les notions abstraites.

Les mathématiques, les sciences expérimentales et la technologie favorisent la rigueur intellectuelle constitutive du raisonnement scientifique.

A. - Les principaux éléments de mathématiques

Dans chacun des domaines que sont le calcul, la géométrie et la gestion des données, les mathématiques fournissent des outils pour agir, choisir et décider dans la vie quotidienne. Elles développent la pensée logique, les capacités d'abstraction et de vision dans le plan et dans l'espace par l'utilisation de formules, de modèles, de graphiques et de diagrammes. Il s'agit aussi de développer le raisonnement logique et le goût de la démonstration.

La maîtrise des principaux éléments de mathématiques s'acquiert et s'exerce essentiellement par la résolution de problèmes, notamment à partir de situations proches de la réalité.

Les compétences acquises en mathématiques conditionnent l'acquisition d'une culture scientifique.

Connaissances

Il est nécessaire de créer aussi tôt que possible à l'école primaire des automatismes en calcul, en particulier la maîtrise des quatre opérations qui permet le calcul mental. Il est aussi indispensable d'apprendre à démontrer et à raisonner. Il faut aussi comprendre des concepts et des techniques (calcul, algorithme) et les mémoriser afin d'être en mesure de les utiliser. Les élèves doivent connaître

- Pour ce qui concerne les nombres et le calcul :
 - les nombres décimaux, les nombres relatifs, les fractions, les puissances (ordonner, comparer) ;
 - les quatre opérations et leur sens ;
 - les techniques élémentaires du calcul mental ;
 - les éléments du calcul littéral simple (expressions du premier degré à une variable) ;
 - le calcul de la valeur d'une expression littérale pour différentes valeurs des variables ;
 - les identités remarquables ;
- Pour ce qui concerne l'organisation et la gestion de données et les fonctions :
 - la proportionnalité : propriété de linéarité, représentation graphique, tableau de proportionnalité, « produit en croix » ou « règle de 3 », pourcentage, échelle ;
 - les représentations usuelles : tableaux, diagrammes, graphiques ;
 - le repérage sur un axe et dans le plan ;
 - les notions fondamentales de statistique descriptive (maximum, minimum, fréquence, moyenne) ;
 - les notions de chance ou de probabilité ;
- En géométrie :
 - les propriétés géométriques élémentaires des figures planes et des solides suivants : carré, rectangle, losange, parallélogramme, triangle, cercle, cube, parallélépipède rectangle, cylindre, sphère ;
 - les notions de parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice, tangente (à un cercle) ;
 - les transformations : symétries, agrandissement et réduction ;
 - des théorèmes de géométrie plane : somme des angles d'un triangle, inégalité triangulaire, Thalès (dans le triangle), Pythagore.

Il faut aussi savoir interpréter une représentation plane d'un objet de l'espace ainsi qu'un patron (cube, parallélépipède rectangle) ;

- Pour ce qui concerne les grandeurs et les mesures :
 - les principales grandeurs (unités de mesure, formules, calculs et conversions) : longueur, aire, contenance, volume, masse, angle, durée, vitesse, masse volumique, nombre de tours par seconde ;
 - les mesures à l'aide d'instruments, en prenant en compte l'incertitude liée au mesurage.

Capacités

A la sortie de l'école obligatoire, l'élève doit être en mesure d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, dans sa vie privée comme dans son travail. Pour cela, il doit être capable :

- de raisonner logiquement, de pratiquer la déduction, de démontrer ;
- de communiquer, à l'écrit comme à l'oral, en utilisant un langage mathématique adapté ;
- d'effectuer :
 - . à la main, un calcul isolé sur des nombres en écriture décimale de taille raisonnable (addition, soustraction, multiplication, division) ;
 - . à la calculatrice, un calcul isolé sur des nombres relatifs en écriture décimale : addition, soustraction, multiplication, division décimale à 10^{-n} près, calcul du carré, du cube d'un nombre relatif, racine carrée d'un nombre positif ;
 - . mentalement des calculs simples et déterminer rapidement un ordre de grandeur ;
- de comparer, additionner, soustraire, multiplier et diviser les nombres en écriture fractionnaire dans des situations simples ;
- d'effectuer des tracés à l'aide des instruments usuels (règle, équerre, compas, rapporteur) : parallèle, perpendiculaire, médiatrice, bissectrice ;
 - . cercle donné par son centre et son rayon ;
 - . image d'une figure par symétrie axiale, par symétrie centrale ; d'utiliser et construire des tableaux, des diagrammes, des graphiques et de savoir passer d'un mode d'expression à un autre ;
- d'utiliser des outils (tables, formules, outils de dessin, calculatrices, logiciels) ;
- de saisir quand une situation de la vie courante se prête à un traitement mathématique, l'analyser en posant les données puis en émettant des hypothèses, s'engager dans un raisonnement ou un calcul en vue de sa résolution, et, pour cela :
 - . savoir quand et comment utiliser les opérations élémentaires ;
 - . contrôler la vraisemblance d'un résultat ;
 - . reconnaître les situations relevant de la proportionnalité et les traiter en choisissant un moyen adapté ;
 - . utiliser les représentations graphiques ;
 - . utiliser les théorèmes de géométrie plane ;
- de se repérer dans l'espace : utiliser une carte, un plan, un schéma, un système de coordonnées.

Attitudes

L'étude des mathématiques permet aux élèves d'appréhender l'existence de lois logiques et développe :

- la rigueur et la précision ;
- le respect de la vérité rationnellement établie ;
- le goût du raisonnement fondé sur des arguments dont la validité est à prouver.

B. - La culture scientifique et technologique

Les sciences expérimentales et les technologies ont pour objectif de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature, celui construit par l'Homme ainsi que les changements induits par l'activité humaine.

Leur étude contribue à faire comprendre aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part. Pour atteindre ces buts, l'observation, le questionnement, la manipulation et l'expérimentation sont essentiels, et cela dès l'école primaire, dans l'esprit de l'opération « La main à la pâte » qui donne le goût des sciences et des techniques dès le plus jeune âge.

Les notions complexes (relatives à l'ADN, aux gènes, à la tectonique des plaques lithosphériques), dont les élèves entendent parler dans la vie courante, sont abordées de manière adaptée. La présentation de l'histoire de l'élaboration des concepts, en mobilisant les ressources de toutes les disciplines concernées, constitue un moyen efficace d'aborder la complexité : la perspective historique contribue à donner une vision cohérente des sciences et des techniques ainsi que de leur développement conjoint.

Les élèves doivent comprendre que les sciences et les techniques contribuent au progrès et au bien-être des sociétés.

Connaissances

A l'issue de la scolarité obligatoire, tout élève doit avoir une représentation cohérente du monde reposant sur des connaissances. Chacun doit donc :

- savoir que l'Univers est structuré :
 - . du niveau microscopique (atomes, molécules, cellules du vivant) ;
 - . au niveau macroscopique (planètes, étoiles, galaxies) ;
- savoir que la planète Terre :
 - . est un des objets du système solaire, lequel est gouverné par la gravitation ;
 - . présente une structure et des phénomènes dynamiques internes et externes ;
- savoir que la matière se présente sous une multitude de formes :
 - . sujettes à transformations et réactions ;
 - . organisées du plus simple au plus complexe, de l'inerte au vivant ;
- connaître les caractéristiques du vivant :
 - . unité d'organisation (cellule) et biodiversité ;
 - . modalités de la reproduction, du développement et du fonctionnement des organismes vivants
 - . unité du vivant (ADN) et évolution des espèces ;
- savoir que l'Univers, la matière, les organismes vivants baignent dans une multitude d'interactions et de signaux, notamment lumineux, qui se propagent et agissent à distance ;
- savoir que l'énergie, perceptible dans le mouvement, peut revêtir des formes différentes et se transformer de l'une à l'autre ; connaître l'énergie électrique et son importance ; connaître les ressources en énergie fossile et les énergies renouvelables ;
- savoir que la maîtrise progressive de la matière et de l'énergie permet à l'Homme d'élaborer une extrême diversité d'objets techniques, dont il convient de connaître :
 - . les conditions d'utilisation ;
 - . l'impact sur l'environnement ;
 - . le fonctionnement et les conditions de sécurité ;
- maîtriser des connaissances sur l'Homme :
 - . unicité et diversité des individus qui composent l'espèce humaine (génétique, reproduction) ;
 - . l'organisation et le fonctionnement du corps humain ;
 - . le corps humain et ses possibilités ;
 - . influence de l'Homme sur l'écosystème (gestion des ressources...) ;
- être familiarisé avec les techniques courantes, le traitement électronique et numérique de l'information et les processus automatisés, à la base du fonctionnement d'objets de la vie courante.

Capacités

L'étude des sciences expérimentales développe les capacités inductives et déductives de l'intelligence sous ses différentes formes. L'élève doit être capable :

- de pratiquer une démarche scientifique :
 - . savoir observer, questionner, formuler une hypothèse et la valider, argumenter, modéliser de façon élémentaire ;
 - . comprendre le lien entre les phénomènes de la nature et le langage mathématique qui s'y applique et aide à les décrire ;
- de manipuler et d'expérimenter en éprouvant la résistance du réel :
 - . participer à la conception d'un protocole et le mettre en oeuvre en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques ;
 - . développer des habiletés manuelles, être familiarisé avec certains gestes techniques ;
 - . percevoir la différence entre réalité et simulation ;
- de comprendre qu'un effet peut avoir plusieurs causes agissant simultanément, de percevoir qu'il peut exister des causes non apparentes ou inconnues ;
- d'exprimer et d'exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche et pour cela :
 - . utiliser les langages scientifiques à l'écrit et à l'oral ;
 - . maîtriser les principales unités de mesure et savoir les associer aux grandeurs correspondantes ;
 - . comprendre qu'à une mesure est associée une incertitude ;
 - . comprendre la nature et la validité d'un résultat statistique ;
- de percevoir le lien entre sciences et techniques ;
- de mobiliser ses connaissances en situation, par exemple comprendre le fonctionnement de son propre corps et l'incidence de l'alimentation, agir sur lui par la pratique d'activités physiques et sportives, ou encore veiller au risque d'accidents naturels, professionnels ou domestiques ;
- d'utiliser les techniques et les technologies pour surmonter des obstacles.

Attitudes

L'appréhension rationnelle des choses développe les attitudes suivantes :

- le sens de l'observation ;
- la curiosité pour la découverte des causes des phénomènes naturels, l'imagination raisonnée, l'ouverture d'esprit ;
- l'esprit critique : distinction entre le prouvé, le probable ou l'incertain, la prédiction et la prévision, situation d'un résultat ou d'une information dans son contexte ;
- l'intérêt pour les progrès scientifiques et techniques ;
- la conscience des implications éthiques de ces changements ;
- l'observation des règles élémentaires de sécurité dans les domaines de la biologie, de la chimie et dans l'usage de l'électricité ;
- la responsabilité face à l'environnement, au monde vivant, à la santé.

4. La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication

La culture numérique implique l'usage sûr et critique des techniques de la société de l'information. Il s'agit de l'informatique, du multimédia et de l'internet, qui désormais irriguent tous les domaines économiques et sociaux.

Ces techniques font souvent l'objet d'un apprentissage empirique hors de l'école. Il appartient néanmoins à celle-ci de faire acquérir à chaque élève un ensemble de compétences lui permettant de les utiliser de façon réfléchie et plus efficace.

Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i collège (Brevet informatique et internet) correspondent au niveau requis pour le socle commun. Elles sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

Connaissances

Les élèves doivent maîtriser les bases des techniques de l'information et de la communication (composants matériels, logiciels et services courants, traitement et échange de l'information, caractéristiques techniques, fichiers, documents, structuration de l'espace de travail, produits multimédias...).

Ils doivent également savoir :

- que les équipements informatiques (matériels, logiciels et services) traitent une information codée pour produire des résultats et peuvent communiquer entre eux ;
- que l'usage de ces outils est régi par des règles qui permettent de protéger la propriété intellectuelle, les droits et libertés des citoyens et de se protéger soi-même.

Capacités

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication est développée en termes de capacités dans les textes réglementaires définissant le B2i :

- s'approprier un environnement informatique de travail ;
- créer, produire, traiter, exploiter des données ;
- s'informer, se documenter ;
- communiquer, échanger.

Attitudes

Le développement du goût pour la recherche et les échanges d'informations à des fins éducatives, culturelles, sociales, professionnelles doit s'accompagner d'une attitude responsable - domaine également développé dans la définition du B2i - c'est-à-dire :

- une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information disponible ;
- une attitude de responsabilité dans l'utilisation des outils interactifs.

5. La culture humaniste

La culture humaniste permet aux élèves d'acquérir tout à la fois le sens de la continuité et de la rupture, de l'identité et de l'altérité. En sachant d'où viennent la France et l'Europe et en sachant les situer dans le monde d'aujourd'hui, les élèves se projettent plus lucidement dans l'avenir. La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques. Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des oeuvres d'époques ou de genres différents. Elle repose sur la fréquentation des oeuvres littéraires (récits, romans, poèmes, pièces de théâtre), qui contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi. Elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle.

Connaissances

En donnant des repères communs pour comprendre, la culture humaniste participe à la construction du sentiment d'appartenance à la communauté des citoyens, aide à la formation d'opinions raisonnées, prépare chacun à la construction de sa propre culture et conditionne son ouverture au monde. Les élèves doivent :

- avoir des repères géographiques :
 - les grands ensembles physiques (océans, continents, reliefs, fleuves, grands domaines climatiques et biogéographiques) et humains (répartition mondiale de la population, principales puissances du monde contemporain et leurs métropoles, les Etats de l'Union européenne et leurs capitales) ;
 - les grands types d'aménagements ;
 - les grandes caractéristiques géographiques de l'Union européenne ;
 - le territoire français : organisation et localisations, ensembles régionaux, outre-mer ;
- avoir des repères historiques :
 - les différentes périodes de l'histoire de l'humanité (les événements fondateurs caractéristiques permettant de les situer les uns par rapport aux autres en mettant en relation faits politiques, économiques, sociaux, culturels, religieux, scientifiques et techniques, littéraires et artistiques), ainsi que les ruptures ;
 - les grands traits de l'histoire de la construction européenne ;
 - les périodes et les dates principales, les grandes figures, les événements fondateurs de l'histoire de France, en les reliant à l'histoire du continent européen et du monde ;
- être préparés à partager une culture européenne :
 - par une connaissance des textes majeurs de l'Antiquité (l'Illiade et l'Odyssée, récits de la fondation de Rome, la Bible) ;
 - par une connaissance d'oeuvres littéraires, picturales, théâtrales, musicales, architecturales ou cinématographiques majeures du patrimoine français, européen et mondial (ancien, moderne ou contemporain) ;
- comprendre l'unité et la complexité du monde par une première approche :
 - des droits de l'homme ;
 - de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions (histoire et aire de diffusion contemporaine) ;
 - du fait religieux en France, en Europe et dans le monde en prenant notamment appui sur des textes fondateurs (en particulier, des extraits de la Bible et du Coran) dans un esprit de laïcité respectueux des consciences et des convictions ;
 - des grands principes de la production et de l'échange ;
 - de la mondialisation ;
 - des inégalités et des interdépendances dans le monde ;
 - des notions de ressources, de contraintes, de risques ;
 - du développement durable ;
 - des éléments de culture politique : les grandes formes d'organisation politique, économique et sociale (notamment des grands Etats de l'Union européenne), la place et le rôle de l'Etat ;
 - des conflits dans le monde et des notions de défense.

Capacités

Les élèves doivent être capables :

- de lire et utiliser différents langages, en particulier les images (différents types de textes, tableaux et graphiques, schémas, représentations cartographiques, représentations d'œuvres d'art, photographies, images de synthèse) ;
- de situer dans le temps les événements, les œuvres littéraires ou artistiques, les découvertes scientifiques ou techniques étudiés et de les mettre en relation avec des faits historiques ou culturels utiles à leur compréhension ;
- de situer dans l'espace un lieu ou un ensemble géographique, en utilisant des cartes à différentes échelles ;
- de faire la distinction entre produits de consommation culturelle et œuvres d'art ;
- d'avoir une approche sensible de la réalité ;
- de mobiliser leurs connaissances pour donner du sens à l'actualité ;
- de développer par une pratique raisonnée, comme acteurs et comme spectateurs, les valeurs humanistes et universelles du sport.

Attitudes

La culture humaniste que dispense l'école donne aux élèves des références communes. Elle donne aussi à chacun l'envie d'avoir une vie culturelle personnelle :

- par la lecture, par la fréquentation des musées, par les spectacles (cinéma, théâtre, concerts et autres spectacles culturels) ;
- par la pratique d'une activité culturelle, artistique ou physique.

Elle a pour but de cultiver une attitude de curiosité :

- pour les productions artistiques, patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères ;
- pour les autres pays du monde (histoire, civilisation, actualité).

Elle développe la conscience que les expériences humaines ont quelque chose d'universel.

*

Pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, réussir sa vie en société et exercer librement sa citoyenneté, d'autres compétences sont indispensables à chaque élève : l'école doit permettre à chacun de devenir pleinement responsable - c'est-à-dire autonome et ouvert à l'initiative - et assumer plus efficacement sa fonction d'éducation sociale et civique.

6. Les compétences sociales et civiques

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence.

Pour cela, les élèves devront apprendre à établir la différence entre les principes universels (les droits de l'homme), les règles de l'Etat de droit (la loi) et les usages sociaux (la civilité). Il s'agit aussi de développer le sentiment d'appartenance à son pays, à l'Union européenne, dans le respect dû à la diversité des choix de chacun et de ses options personnelles.

A. - Vivre en société

Dès l'école maternelle, l'objectif est de préparer les élèves à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective.

Connaissances

Les connaissances nécessaires relèvent notamment de l'enseignement scientifique et des humanités. L'éducation physique et sportive y contribue également.

Les élèves doivent en outre :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ;
- connaître la distinction entre sphères professionnelle, publique et privée,
- être éduqué à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;
- connaître les gestes de premiers secours.

Capacités

Chaque élève doit être capable :

- de respecter les règles, notamment le règlement intérieur de l'établissement ;
- de communiquer et de travailler en équipe, ce qui suppose savoir écouter, faire valoir son point de vue, négocier, rechercher un consensus, accomplir sa tâche selon les règles établies en groupe ;
- d'évaluer les conséquences de ses actes : savoir reconnaître et nommer ses émotions, ses impressions, pouvoir s'affirmer de manière constructive ;
- de porter secours : l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours certifie que cette capacité est acquise ;
- de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière.

Attitudes

La vie en société se fonde sur :

- le respect de soi ;
- le respect des autres (civilité, tolérance, refus des préjugés et des stéréotypes) ;
- le respect de l'autre sexe ;
- le respect de la vie privée ;
- la volonté de résoudre pacifiquement les conflits ;
- la conscience que nul ne peut exister sans autrui :
 - . conscience de la contribution nécessaire de chacun à la collectivité ;
 - . sens de la responsabilité par rapport aux autres ;
 - . nécessité de la solidarité : prise en compte des besoins des personnes en difficulté (physiquement, économiquement), en France et ailleurs dans le monde.

B. - Se préparer à sa vie de citoyen

L'objectif est de favoriser la compréhension des institutions d'une démocratie vivante par l'acquisition des principes et des principales règles qui fondent la République. Il est aussi de permettre aux élèves de devenir des acteurs responsables de notre démocratie.

Connaissances

Pour exercer sa liberté, le citoyen doit être éclairé. La maîtrise de la langue française, la culture humaniste et la culture scientifique préparent à une vie civique responsable. En plus de ces connaissances essentielles, notamment de l'histoire nationale et européenne, l'élève devra connaître :

- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ;
- la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- les symboles de la République et leur signification (drapeau, devise, hymne national) ;
- les règles fondamentales de la vie démocratique (la loi, le principe de la représentation, le suffrage universel, le secret du vote, la décision majoritaire et les droits de l'opposition) dont l'apprentissage concret commence à l'école primaire dans diverses situations de la vie quotidienne et se poursuit au collège, en particulier par l'élection des délégués ;
- le lien entre le respect des règles de la vie sociale et politique et les valeurs qui fondent la République ;
- quelques notions juridiques de base, et notamment :
 - . l'identité de la personne ;
 - . la nationalité ;
 - . le principe de responsabilité et la notion de contrat, en référence à des situations courantes (signer un contrat de location, de travail, acquérir un bien, se marier, déclarer une naissance, etc.) ;
- quelques notions de gestion (établir un budget personnel, contracter un emprunt, etc.) ;
- le fonctionnement de la justice (distinction entre civil et pénal, entre judiciaire et administratif) ;
- les grands organismes internationaux ;
- l'Union européenne :
 - . les finalités du projet partagé par les nations qui la constituent ;
 - . les grandes caractéristiques de ses institutions ;
- les grands traits de l'organisation de la France :
 - . les principales institutions de la République (pouvoirs et fonctions de l'Etat et des collectivités territoriales) ;
 - . le principe de laïcité ;
 - . les principales données relatives à la démographie et à l'économie françaises ;
 - . le schéma général des recettes et des dépenses publiques (Etat, collectivités locales, sécurité sociale) ;
 - . le fonctionnement des services sociaux.

Capacités

Les élèves devront être capables de jugement et d'esprit critique, ce qui suppose :

- savoir évaluer la part de subjectivité ou de partialité d'un discours, d'un récit, d'un reportage ;
- savoir distinguer un argument rationnel d'un argument d'autorité ;
- apprendre à identifier, classer, hiérarchiser, soumettre à critique l'information et la mettre à distance ;
- savoir distinguer virtuel et réel ;
- être éduqué aux médias et avoir conscience de leur place et de leur influence dans la société ;
- savoir construire son opinion personnelle et pouvoir la remettre en question, la nuancer (par la prise de conscience de la part d'affectivité, de l'influence de préjugés, de stéréotypes).

Attitudes

Au terme de son parcours civique scolaire, l'élève doit avoir conscience de la valeur de la loi et de la valeur de l'engagement. Ce qui implique :

- la conscience de ses droits et devoirs ;
- l'intérêt pour la vie publique et les grands enjeux de société ;
- la conscience de l'importance du vote et de la prise de décision démocratique ;
- la volonté de participer à des activités civiques.

7. L'autonomie et l'initiative

A. - L'autonomie

L'autonomie de la personne humaine est le complément indispensable des droits de l'homme : le socle commun établit la possibilité d'échanger, d'agir et de choisir en connaissance de cause, en développant la capacité de juger par soi-même.

L'autonomie est aussi une condition de la réussite scolaire, d'une bonne orientation et de l'adaptation aux évolutions de sa vie personnelle, professionnelle et sociale.

Il est également essentiel que l'école développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie.

Connaissances

La maîtrise des autres éléments du socle commun est indissociable de l'acquisition de cette compétence, mais chaque élève doit aussi :

- connaître les processus d'apprentissage, ses propres points forts et faiblesses ;
- connaître l'environnement économique :
 - . l'entreprise ;
 - . les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés ainsi que les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer.

Capacités

Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes :

- s'appuyer sur des méthodes de travail (organiser son temps et planifier son travail, prendre des notes, consulter spontanément un dictionnaire, une encyclopédie, ou tout autre outil nécessaire, se concentrer, mémoriser, élaborer un dossier, exposer) ;
- savoir respecter des consignes ;
- être capable de raisonner avec logique et rigueur et donc savoir :
 - identifier un problème et mettre au point une démarche de résolution ;
 - rechercher l'information utile, l'analyser, la trier, la hiérarchiser, l'organiser, la synthétiser ;
 - mettre en relation les acquis des différentes disciplines et les mobiliser dans des situations variées ;
 - identifier, expliquer, rectifier une erreur ;
 - distinguer ce dont on est sûr de ce qu'il faut prouver ;
 - mettre à l'essai plusieurs pistes de solution ;
- savoir s'autoévaluer ;
- savoir choisir un parcours de formation, première étape de la formation tout au long de la vie ;
- développer sa persévérance ;
- avoir une bonne maîtrise de son corps, savoir nager.

Attitudes

La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chacun doit avoir :

- la volonté de se prendre en charge personnellement ;
- d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques ;
- conscience de la nécessité de s'impliquer, de rechercher des occasions d'apprendre ;
- conscience de l'influence des autres sur ses valeurs et ses choix ;
- une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité.

B. - L'esprit d'initiative

Il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en oeuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Quelle qu'en soit la nature, le projet - toujours validé par l'établissement scolaire - valorise l'implication de l'élève.

Connaissances

Toutes les connaissances acquises pour les autres compétences peuvent être utiles.

Capacités

Il s'agit d'apprendre à passer des idées aux actes, ce qui suppose savoir :

- définir une démarche adaptée au projet ;
- trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes-ressources ;
- prendre des décisions, s'engager et prendre des risques en conséquence ;
- prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe ;
- déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.

Attitudes

L'envie de prendre des initiatives, d'anticiper, d'être indépendant et inventif dans la vie privée, dans la vie publique et plus tard au travail, constitue une attitude essentielle. Elle implique :

- curiosité et créativité ;
- motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs.

*

* *

Le principe même du socle repose sur un impératif de qualité. S'agissant d'une culture commune pour tous les élèves, il traduit tout autant une ambition pour les plus fragiles qu'une exigence pour ceux qui réussissent bien. Les graves manques pour les uns et les lacunes pour les autres à la sortie de l'école obligatoire constituent des freins à une pleine réussite et à l'exercice d'une citoyenneté libre et responsable.

Ainsi, le socle commun possède une unité : sa maîtrise à la fin de la scolarité obligatoire ne peut être que globale, car les compétences qui le constituent, avec leur liste principale de connaissances, de capacités et d'attitudes, sont complémentaires et également nécessaires. Chacun des domaines constitutifs du socle commun contribue à l'insertion professionnelle, sociale et civique des élèves, pour sa maîtrise à l'issue de la scolarité obligatoire, il ne peut donc y avoir de compensation entre les compétences requises qui composent un tout, à la manière des qualités de l'homme ou des droits et des devoirs du citoyen.